

REPUBLIQUE DU RWANDA

*MINISTERE DES TERRES, DE
L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS, DE L'EAU
ET DES MINES*

B.P. 3502 KIGALI



Version officielle

TROISIEME RAPPORT NATIONAL POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB)



KIGALI, Septembre 2006

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	4
Informations sur la préparation du rapport	4
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	5
Choix de priorité.....	8
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	9
Objectif de 2010.....	12
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	41
Approche par écosystème.....	52
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	55
Article 5 – Coopération.....	55
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable.....	57
Diversité biologique et changements climatiques	59
Article 7 - Identification et surveillance.....	60
Décisions en matière de taxonomie	62
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	65
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	67
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	70
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	Error! Bookmark not defined.
Technologies génétiques variétales restrictives.....	74
Etat et évolution.....	74
Lignes directrices Akwé: Kon.....	74
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	75
Appui à la mise en œuvre.....	76
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	77
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.....	78
Diversité biologique et tourisme	81
Article 11 – Mesures d'incitation	83
Article 12 – Recherche et formation.....	85
Article 13 – Education et sensibilisation du public.....	86
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	90
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	93
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	96
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique	97
Article 17 - Echange d'information.....	100
Article 18 – Coopération technique et scientifique	101
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition	103
de ses avantages	103
Article 20 – Ressources financières.....	104
D. DOMAINES THEMATIQUES.....	110
Ecosystèmes des eaux intérieures	112
Diversité biologique marine et côtière	115
Généralités.....	115

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	116
Ressources vivantes marines et côtières	116
Aires marines et côtières protégées	118
Mariculture	118
Espèces exotiques et génotypes	119
Diversité biologique agricole.....	120
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	121
Diversité biologique des forêts.....	125
Généralités.....	125
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	126
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	134
Diversité biologique des montagnes.....	136
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	140
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	141
G. ANNEXES.....	145
Sigles et Acronymes.....	145
Références bibliographiques.....	147

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Rwanda
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DES TERRES, DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS, DE L'EAU ET DES MINES (MINITERE)
Nom et titre de l'administrateur responsable	MADAME HAJABAKIGA PATRICIA, SECRETAIRE D'ETAT
Adresse	MINITERE B.P 3502 KIGALI
Téléphone	(250) 582628
Fax	(250) 582629
Courriel	minitere@rwanda1.com
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DES TERRES, DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS, DE L'EAU ET DES MINES (MINITERE)
Nom et titre de l'administrateur responsable	MPAMBARA Aimée
Adresse	RWANDA ENVIRONMENT MANAGEMENT AUTHORITY (REMA) B.P 7436 KIGALI
Téléphone	(250) 55100053
Fax	(250) 582629
Courriel	ampambara@yahoo.fr
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	<i>Signé par le Secrétaire d'Etat chargé des Terres et de l'Environnement</i> Sé <i>HAJABAKIGA Patricia</i>
Date de soumission	

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Ce Troisième Rapport National pour la Convention sur la Diversité Biologique est le résultat d'une large consultation entre divers intervenants en matière de l'environnement au Rwanda. Il a été réalisé sous les auspices du Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts ; de l'Eau et des Mines grâce au financement accordé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Sur base d'un document élaboré par les Consultants en référence au format du troisième Rapport fourni par le Secrétariat de la Convention, deux séminaires-ateliers régionaux et un séminaire national de Validation ont été organisés à l'intention des intervenants en matière de l'environnement dans les tous les districts du pays.

Le premier séminaire atelier a été organisé dans la province du Sud dans le chef-lieu du district de Huye en date du 2 Août 2006. Il regroupait les Directeurs ayant l'environnement dans leurs attributions au niveau des Provinces du Sud et de l'Ouest, les Chargés de l'Environnement et ceux de l'Agriculture au niveau des Districts de ces provinces.

Le deuxième séminaire régional a eu lieu en date du 7 Août 2006 à Kigali et réunissait les Directeurs ayant l'environnement dans leurs attributions au niveau des Provinces du Nord, de l'Est et de la Ville de Kigali, et les Chargés de l'Environnement et de l'Agriculture au niveau des Districts de ces provinces.

Le Séminaire de validation s'est tenu le 10 Août/2006 à l'Hôtel Novotel Umubano. Il regroupait des représentants issus des institutions et organisations intervenants en matière de l'environnement à savoir : différents ministères et institutions publiques, les organisations onusiennes, les Districts, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, et des ONGs oeuvrant dans le domaine de l'environnement ainsi que les journalistes.

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Le Rwanda contient une grande variété d'habitats et d'espèces végétales suite à son aspect géomorphologique varié et à ses conditions climatiques. Sa végétation est une mosaïque régionale incluant les types de végétation guinéo-congolaise et soudanaise. Elle comprend aussi les savanes à graminées, arbustives et arborées ; les forêts tropicales de montagne, les galeries forestières et les prairies d'altitude ; la végétation aquatique et de marais. Environ 10% du territoire national est consacré à la protection des écosystèmes naturels et de leur diversité biologique.

Quant à la faune, les forêts denses de montagne du Parc National des volcans abritent la moitié du reste de la population mondiale des gorilles de montagne, le Parc National de Nyungwe abrite 13 espèces de Primates dont les chimpanzés, les colobes noirs et blancs d'Angola et 275 espèces d'oiseaux tandis que le Parc National de l'Akagera abrite une plus grande diversité d'espèces sauvages entre autres les buffles, les zèbres, les antilopes gazelles et autres, les phacochères, les babouins, les éléphants, les hippopotames, les crocodiles, les tortues et les espèces rares tel que le géant pangolin.

Suite à la riche diversité biologique dans les écosystèmes de montagne, le Rwanda appartient à une zone écologique d'importance mondiale dite "Ecorégion du Rift Albertin". Il abrite une multitude d'espèces endémiques du rift albertin et dont la plupart sont inscrites sur la liste IUCN. Le tableau suivant présente les Espèces Endémiques du Rift albertin (AR) et les espèces inscrites sur la liste IUCN recensées dans les aires protégées de montagne par rapport au nombre total des taxa (Source : Plumptre et al., 2003).

	Parc National des Volcans			Parc National de Nyungwe		
	Espèces	endémiques AR	Liste IUCN	Espèces	endémiques AR	Liste IUCN
Plantes (arbres)	878 (81)	124	5	1105	137	9
Mammifères (grands)	86 (34)	18	16	86 (42)	14	16
Oiseaux	294	20	7	280	26	11
Reptiles	43	7		43	3	1
Amphibiens	47	16	14	31	15	12
Papillons		21			21	
	1348	206	42	1545	221	49

D'autre part, la plupart des zones humides, tel que le marais de Rugezi, le complexe humide du Parc de l'Akagera...abritent des espèces caractéristiques telles les hippopotames, les crocodiles, les serpents, les tortues et de nombreux oiseaux d'eau tels les hérons, les aigrettes, les canards sauvages. La fauvette de Grauer (*Bradypterus graueri*) se retrouve dans le marais de Rugezi et celui de Kamiranzovu.

Parmi ces zones, les plus critiques retiennent plus particulièrement l'attention du Gouvernement qui vient de placer l'écosystème de Rugezi et les lacs Bulera et Ruhondo sous le statut de site d'importance internationale pour la conservation (*Site Ramsar : 27 Juillet 2005*).

Dans son effort de conservation de cette riche biodiversité, le Gouvernement du Rwanda s'est attelé à la création d'un milieu politique, juridique et institutionnel favorable à la conservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement en général. Ainsi la Vision 2020 qui vise entre autres à la

réduction du % de ménages exploitant directement l'agriculture de 90% à moins de 50% en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté, et à la réduction de la part du bois de 84,4% à 50% dans le bilan énergétique national. La politique Nationale de l'Environnement approuvée en Novembre 2003 a défini des stratégies prioritaires pour la diversité biologique telles que l'inventaire des espèces autochtones endémiques et/ou moins connues d'importance économique, la conservation du patrimoine génétique autochtone et la prise de mesures adéquates et réglementation du transfert de la biotechnologie

Dans cet effort de conservation de biodiversité et de l'environnement en général, on pourrait affirmer que l'année 2005, avec la publication de la Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda et de la Loi Organique n° 08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda, la mise en place de l'Office Rwandais de Protection de l'Environnement (REMA) fût une année de l'environnement.

D'autres activités concrets ont été prises dans la mise en place de la Convention de la Biodiversité comme le placement du complexe Marais de Rugezi et les Lacs Bulera et Ruhondo sous le statut de site Ramsar (27 Juillet 2005) et la déclaration de la forêt de Buhanga comme zone protégé.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un « X » dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.			
Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	X		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>		X	
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	x		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	x		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	x		
o) Article 17 – Echange d'informations	x		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	x		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	x		
r) Article 20 - Ressources financières		x	

s) Article 21 - Mécanisme de financement		x	
t) Diversité biologique agricole	x		
u) Diversité biologique des forêts	x		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	x		
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	x		
y) Diversité biologique des montagnes	x		

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	N/A	0	2	2	2	3	N/A	3	2	1	1	1	1	2	2	N/A	2	
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	0	1	1	0	1	2	2	1	1	1	0	1	2	2	2	1	2	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	2	3	2	2	N/A	2	2	N/A	3	N/A	3	2	3	2	2	3
g) Perte des connaissances traditionnelles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	1	1	N/A	N/A
h) Insuffisante des capacités de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	0	1	2	2	2	1	2	2	N/A	1	2	2	2	2	2	1	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	N/A	0	N/A	0	0	0	N/A	0	0	2	2	2	3	2	2	N/A	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	N/A	N/A	2	1	2	2	0	2	2	1	1	1	2	1	N/A	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	1	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	N/A	2	0	0	1	0	1	2	1	2	2	0	2	2	2	N/A	N/A
o) Absence de partage des avantages	1	2	N/A	2	N/A	2	N/A	2	2	N/A	2	1	2	1	2	1	2
p) Manque de synergie aux niveau national et international	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	1	1	1	2	1	1
q) Absence de coopération	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	2	N/A	2	N/A	2

horizontale entre les parties prenantes																		
r) Absence de partenariats effectifs	0	1	0	0	0	0	1	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	N/A	2	2	1	
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
u) Pauvreté	N/A	N/A	N/A	2	N/A	1	N/A	2	2	N/A	2	2	N/A	1	2	2	2	
v) Pression démographique	N/A	N/A	N/A	2	N/A	N/A	1	2	2	N/A	2	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
w) Habitudes de consommation et de production non viables	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
x) Manque de capacité des communautés locales	N/A	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2	2	N/A	N/A	N/A	N/A	2	
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	N/A	N/A	1	1	2	N/A	1	1	N/A	N/A	1	1	N/A	N/A	N/A	N/A	2	
z) Faible capacité d'application effective	0	N/A	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	N/A	N/A	1	1	1	1	1	2	1	N/A	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
bb) Autres (veuillez préciser)																		

Objectif de 2010

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Le Gouvernement du Rwanda montre sa détermination dans la conservation des écosystèmes et dans la restauration des écosystèmes dégradés. Les objectifs de conservation des écosystèmes ont été définis dans plusieurs documents, notamment</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le premier but de la stratégie nationale de la conservation de la biodiversité est l'amélioration de la conservation des aires protégées et des zones humides. 2. La politique nationale de l'environnement comporte dans ses axes prioritaires en rapport avec les ressources naturelles, une mention spéciale sur la conservation des écosystèmes ; elle stipule notamment la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la restauration des espèces menacées. 3. La loi organique n° 04/2005 du 08/04/05 portant modalité de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda, prévoit la détermination des zones protégées surtout en se basant sur leur rôle et importance dans la conservation de la diversité biologique. 4. Le plan stratégique 2004-2008 élaboré par l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux prévoit des stratégies adéquates pour une bonne gestion des aires protégées existantes et de leur diversité biologique. 			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Des programmes de diffusion des variétés améliorées sont en cours d'exécution (Riz, Mais, Caféier, ...) par le biais de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda et du service des semences sélectionnées.
b) Eaux intérieures	x		<p>Dans le cadre du programme « Nile Basin Initiative », il existe des programmes de gestion et de conservation des écosystèmes humides du Bassin de l'Akagera.</p> <p>Le marais de Rugezi ainsi que le complexe lacustre Bulera-Ruhondo sont également inscrits comme zones d'importance internationale.</p> <p>Du côté du bassin du Congo, un projet ECOSKI (Ecosystème du lac Kivu) entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université de Namur (Belgique) s'occupe de l'étude des paramètres écologiques du lac en rapport avec la protection et l'exploitation judicieuse de son potentiel halieutique.</p>

c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides	X		La région du Bugesera et celle du Mutara (Province de l'Est) font l'objet d'une attention particulière à cause de leur vulnérabilité à la sécheresse. Des programmes de reboisement avec des espèces adaptées (Neem) et des essences agroforesteries variées tentent de prévenir une désertification de ces terres arides.
e) Forêts	X		En vue de pallier à la perte de la diversité biologique due à la déforestation de Gishwati, des mesures rigoureuses ont été prises afin de réhabiliter cet écosystème. Un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) a été accordé pour réaliser les activités agro-sylvo-pastorales de réhabilitation.
f) Montagnes	X		En conformité avec les dispositions de la loi organique sur l'environnement au Rwanda, la protection des bassins versants contre l'érosion est une obligation pour tout un chacun. Le pays étant essentiellement montagneux, l'application de cette loi contribuera à la mise en œuvre plus effective de la conservation des terres de montagne.
II) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
La Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique La Politique nationale de l'environnement La politique nationale forestière Diverses stratégies sectorielles du Ministère des Terres, de l'environnement, des forêts, de l'eau et des mines (MINITERE).			
III) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
10% du territoire national est sous statut d'aires protégées (Parcs Nationaux) dont deux sur trois sont essentiellement des forêts de montagne à savoir le Parc National des Volcans (PNV) qui abrite le Gorille de montagne (<i>Gorilla beringei beringei</i>) et le Singe doré (<i>Cercopithecus mitis kandti</i>) et le Parc National de Nyungwe (PNN) contenant de nombreuses populations de Grand Singes (Chimpanzés, Colobes...) mais aussi différentes espèces d'orchidées.			
En 2005, le complexe Rugezi, Burera, Ruhondo a été déclaré site Ramsar, et le petit massif forestier de Buhanga (Province du Nord) a été déclaré zone protégée.			
Au niveau national, les mesures adéquates existent pour limiter la déperdition de la diversité biologique. Toutefois, certains écosystèmes critiques, telles que les zones humides de la Province de l'Est sont encore mal conservées et continuent à subir des pressions dues à la recherche des terres agricoles (marais de la Nyabarongo).			
IV) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
V) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

Inadéquation entre les ressources disponibles et les besoins de développement.

VI) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Outre les éléments cités plus haut, la Communication Nationale sur les Changements Climatique prévoit des mesures et stratégies d'atténuation des gaz à effet de serre dans le secteur de l'affectation des terres et de la foresterie comme la conservation des massifs forestiers naturels par la promotion et diversification de l'écotourisme, la protection de l'habitat et des espèces, l'implication des communautés locales comme mesure, et la réduction du taux de déforestation et accroissement de l'étendue des boisements comme stratégie.

Encadrement IV.

Objectif 1.2		Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous			
Des objectifs visant à la protection des aires d'importances particulières à la biodiversité apparaissent dans plusieurs documents			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie nationale et le plan d'actions sur la biodiversité 2. La Politique Nationale de l'Environnement 3. La loi organique n° 04/2005 du 08/04/05 portant modalité de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda 4. La stratégie sectorielle de gestion des Parcs Nationaux. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	N/A		
b) Eaux intérieures	x		
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	x		
e) Forêts	x		
f) Montagnes	x		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
La réduction de la perte de la diversité biologique est incorporée dans <ol style="list-style-type: none"> 1. La Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité (NBSAP), 2. La Politique Nationale de l'Environnement 3. Le Plan Stratégique de l'Office du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN). 	
Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Sur les aires protégées initialement recensées, deux nouveaux écosystèmes (le complexe Rugezi – Bulera-Ruhondo et le petit massif forestier de Buhanga) ont été ajoutés.	
IV) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
V) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. <ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance de ressources financières, humaines et techniques ; 2. Participation du public et implication des parties prenantes limitées; 3. Pauvreté; 	
VI) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
Les Mesures potentielles sont entrain d'être pensées pour promouvoir les synergies entre les Programmes de travail et les activités connexes au titre de la Convention de RAMSAR dont le Rwanda est devenue Partie.	
La Politique Nationale de l'Environnement a entre autre comme actions d'impliquer la population riveraine des aires protégées dans la réhabilitation, la protection et la conservation des forêts naturelles riche en biodiversité, aussi de lutter contre la diminution progressive des réservoirs naturels d'eau (couvert végétal, forêts et marais)	
L'article 54 de la Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda prévoit l'établissement des listes des espèces animales et végétales ainsi que des sites et monuments à protéger.	

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxonomiques
1. Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	x
Veuillez préciser ci-dessous.	

La restauration, la stabilisation ou la réduction du déclin des population des espèces de certains groupes taxonomiques est incorporée dans

1. La Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité (NBSAP), qui prévoit notamment l'inventaire les espèces autochtones endémiques et/ou moins connues d'importance économique et la conservation du patrimoine génétique autochtone
2. Le Plan Stratégique de l'Office du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), qui prévoit une augmentation des populations des gorilles de montagnes de 8% et des buffles de 20% pour l'année 2008.

2. Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Dans le cadre de la conservation de la diversité génétique, un germoplasme existe au sein de l'ISAR. Cette institution a également des programmes visant à l'amélioration génétique des espèces de plantes et d'animaux.
b) Eaux intérieures	x		Protection des zones humides critiques et riches en biodiversité telles que les marais de Rugezi.
c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides	x		Introduction des espèces adaptées à la sécheresse dans les zones sub-humides de la Province de l'Est telles que Macadamia, Moringa, Neem, Murier,...
e) Forêts	x		La conservation des groupes taxonomiques vivant dans les écosystèmes forestiers est assurée dans les aires protégées
f) Montagnes	x		La conservation des groupes taxonomiques vivant dans les écosystèmes forestiers de montagne est assurée dans les aires protégées

3. L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veuillez préciser ci-dessous.

1. Le troisième objectif de la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité prévoit la conservation de la diversité génétique des espèces autochtones par l'amélioration des performances des variétés et des espèces autochtones, la promotion des systèmes de production traditionnelle durable, la prévention des espèces envahissantes, contrôle, et la promotion des techniques modernes d'élevage et d'agriculture d'espèces performantes.
2. Le Plan Stratégique de l'Office du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), qui prévoit une augmentation des populations des gorilles de montagnes de 8% et des buffles de 20% pour l'année 2008.
3. Le même objectif apparaît dans les politiques et stratégies sectorielles du MINITERE.

4. Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

5. Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

6. Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance de capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs, 2. Insuffisance de ressources financières, humaines et techniques, 3. Peu de mesures incitatives économiques, 4. Pauvreté, 5. Pression démographique 6. Insuffisance de capacité des communautés locales;
7. Veuillez fournir toute autre information pertinente.
<p>D'autres initiatives sont en cours en vue de la promotion de la conservation de la diversité des espèces entre autres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement d'un tourisme écologiquement durable et économiquement viable 2. La protection des 50 m autour du Lac Kivu dans la Province de l'Ouest grâce à un financement du Projet DEMP(Decentralization and Environment Management Project) 3. La promotion des foyers améliorés dans le cadre de conservation des écosystèmes forestiers.

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Protection du Gorille de montagne (<i>Gorilla beringei beringei</i>) du Parc National des Volcans, 2. Protection des espèces de primates de la forêt de Nyungwe et des espèces endémiques du biome du lac Victoria (PNA). 3. Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda prévoit l'établissement des listes des espèces animales et végétales à protéger. 4. La politique nationale forestière et la loi sur les forêts. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Diversification des essences forestières et agro forestières Promotion de l'élevage des races animales locales
b) Eaux intérieures	X		La loi organique sur l'environnement ainsi que Politique sectorielle de l'agriculture et des ressources animales encouragent la promotion des techniques adéquates de pêche.
c) Marine et côtière	N/A		

d) Terres arides et sub-humides	x		Introduction des espèces adaptées à la sécheresse dans les zones sub-humides de la Province de l'Est telles que Macadamia, Moringa, Neem, Mûrier.
e) Forêts	x		Programme de reforestation et mesures prises pour la conservation des écosystèmes forestiers.
f) Montagnes	x		Utilisation des espèces indigènes dans la réhabilitation des écosystèmes de montagne dégradés telle que la forêt de Gishwati.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
L'amélioration de l'état des espèces menacées d'extinction se trouve dans divers stratégies et programmes sectoriels rwandais :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie et le plan d'action national sur la biodiversité, 2. Le Plan Stratégique de l'Office du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) 3. La Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation des Grands Singes 4. La Politique Nationale de l'Environnement 5. La Politique Forestière. 6. Les stratégies sectorielles du MINITERE (Environnement, Forêts) 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Rwanda est en train de préparer des mécanismes de mise en œuvre progressive de la Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation des Grands Singe pour la protection des Gorilles de Montagnes et des Chimpanzés. 2. Des initiatives de développement du tourisme et partage des revenus du tourisme sont en train d'être mis en œuvre en vue de permettre la protection des espèces vivant dans les parcs nationaux. 3. L'arrêté ministériel donnant la liste des espèces végétales et animales à protégé est en train d'être finalisé. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La Politique agricole et des ressources animales vise à assurer la conservation des ressources génétiques et leur valorisation en vue de pouvoir satisfaire les besoins nutritionnels de la population. 2. La Conservation de la diversité génétique des espèces végétales et animales autochtones est considérée comme le pilier d'une agriculture durable dans la politique agricole nationale et dans la Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité au Rwanda. 3. Renforcement des systèmes de suivi météorologique et agro- météorologique, notamment en utilisant l'outil GIS et la télédétection, en vue de prévenir les changements climatiques et prévoir des mesures d'adaptation. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Des programmes de conservation des ressources phytogénétiques sont en cours au sein de l'ISAR et MINAGRI
b) Eaux intérieures	X		Programme d'utilisation durable des zones humides dans le cadre du projet IMCE (Integrated Management of Critical ecosystems) au sein du REMA.
c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides	X		Programme de lutte contre la désertification du Bugesera et du Mutara à travers les programmes de conservation des sols et de reforestation (Union Européenne et le projet PDRCIU)
e) Forêts	X		Loi forestière nationale avec un accent sur la protection des réserves forestières existantes
f) Montagnes	X		Conservation du Massif des Volcans et des forêts de la crête et renforcement des capacités dans les écosystèmes de montagne à travers des projets de conservation et de réhabilitation (Nyungwe, Gishwati, Mukura et PNV).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la			

diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
1. Politique nationale du secteur agricole 2. Politique nationale forestière	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>Dans le cadre de mise en œuvre de cet objectifs un projet visant à l'utilisation durable des écosystèmes fragiles (Integrated Management for Critical Ecosystems), a été finalisé et va démarrer. Il s'agit d'un projet de quatre ans qui sera basé sur la gestion communautaire des bassins versants pour la protection des zones humides fragiles qui est financé par le Fonds l'Environnement Mondial FEM pour un montant total de 4,3 million \$ US et une contrepartie équivalente à 300 000 \$US.</p> <p>Des projets des communautés visant à atteindre cet objectifs sont appuyé par des micro financements dans le cadre du « Micro Grant Programme (MGP) » par le projet « Renforcement des Capacités pour la Réduction de la Pauvreté à travers la synergie de mise en œuvre des Conventions de Rio » oeuvrant au sein de REMA en 2006. Ainsi un projet pour la protection de la forêt de Mukura de à l'Association Rwandaise des Ecologistes a obtenu un financement de vingt quatre mille quatre cent dollars américains (24.400\$ US).</p>	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les objectifs ont été définis dans le cadre de la Loi Organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture	x		Promotion de l'agroforesterie, de la lutte contre l'érosion sur les bassins versants d'une manière générale.
b) Eaux intérieures			la Loi Organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda spécialement en ses articles 85, 86 et 87 concerne la protection des berges des cours d'eau et lacs ainsi que des marais.
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La Conservation de la diversité génétique des espèces végétales et animales autochtones est considérée comme le pilier d'une agriculture durable, ceci apparaît notamment dans</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique nationale de l'environnement, - Les stratégies sectorielles du MINITERE - La stratégie nationale de l'agriculture et de l'élevage. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Dans le cadre de mise en œuvre de cet objectif des programmes d'intensification de la culture de riz, de maïs et de promotion de l'élevage en stabulation et amélioration des races sont en cours dans le but d'une utilisation rationnelle des zones marécageuses et de limitation des dégradations du sol et des écosystèmes.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
<p>Des projets des communautés visant à atteindre cet objectifs sont appuyé par des micro financements dans le cadre du « Micro Grant Programme (MGP) » par le projet « Renforcement des Capacités pour la Réduction de la Pauvreté à travers la synergie de mise en œuvre des Conventions de Rio » oeuvrant au sein de REMA en 2006. Ainsi des financements ont été accordés aux activités suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24400 \$US pour un projet d'aménagement des terrasses radicales du Conseil National des Jeunes dans le District de Nyaruguru (Province du Sud). - 24400 US \$ pour un projet de production de biogaz pour la cuisson, amélioration de 			

l'agroforesterie par le développement des arbres fruitiers et construction des citernes de collecte des eaux de pluie de l'Ecole Secondaire Stella Matutina dans le District de Rulindo (province du Nord).

Encadrement IX.

Objectif 4.2		La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
L'objectif est défini dans plusieurs documents nationaux			
<ol style="list-style-type: none"> 1. La Vision 2020 national prévoit d'assurer une réglementation adaptée à la gestion de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles afin de briser le déséquilibre existant aujourd'hui entre la population et les ressources naturelles. 2. Le PRSP prévoit la gestion durable des ressources naturelles afin de briser le déséquilibre existant aujourd'hui entre la population et les ressources naturelles ainsi que la gestion et l'aménagement des marais devra tenir compte des aspects de la diversité biologique de manière à préserver la diversité biologique des zones humides critiques. 3. Le document de politique nationale de l'environnement stipule clairement la nécessité d'assurer un développement durable sans détruire les ressources naturelles notamment par des actions de reboisement et un recours aux sources d'énergie de substitution. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la		X	

diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le NBSAP, 2. La politique nationale de l'Environnement et dans 3. La Loi organique portant modalités de protection, de sauvegarde et promotion de l'environnement au Rwanda. 4. La politique nationale forestière et la loi forestière. 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>Dans le cadre de l'utilisation rationnelle des ressources forestières des programmes de gestion des forêts et de protection des bassins versants font partie des plans d'actions des districts. Ainsi différents districts ont mis dans leur plans d'actions pour l'année 2006 des programmes de conservation des sols (par les terrasses radicales), de plantation des forêts sur les sommets des montagnes impropres à l'agriculture et la vulgarisation des foyers améliorés à faible utilisation de bois.</p> <p>Des programmes d'utilisation d'énergie alternative au bois (biogaz, briquettes provenant des déchets ménagers, foyers utilisant les écorces de café et la sciure,...) sont en train d'être vulgarisés. Les programmes actuels de protection de l'environnement sont focalisés sur le reboisement et lutte contre l'érosion en assurant la protection des bassins versants.</p>	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<ol style="list-style-type: none"> 1. En guise d'application à la convention CITES gérée par l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux, le commerce des espèces de flore et de faune est régi par une réglementation ad hoc. 2. Les gestionnaires des aires protégées, surtout celles qui renferment des espèces convoitées (oiseaux et primates), entretiennent une patrouille forte en vue de réduire le trafic illicite des espèces. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière			N/A
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts	X		Stratégie et Plan d'Action National pour la Protection des grands singes (GRASP).
f) Montagnes	X		Stratégie et Plan d'Action National pour la Protection des grands singes (GRASP).
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			

1. La Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'Environnement au Rwanda prévoit des dispositions dans les articles 23 et 24 en rapport avec le trafic des espèces animales et végétales.
2. La Stratégie et Plan d'Action National pour la Protection des grands singes (GRASP).

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	

1. La stratégie et le plan d'action sur la diversité biologique prévoit l'instauration des mesures de protection des bassins versants en vue d'éviter la dégradation des marais et la détermination des marais à protéger et les marais à utiliser.
2. La politique nationale de l'environnement prévoit des programmes visant à l'utilisation durable des ressources biologiques des écosystèmes naturels à travers le développement d'alternatives à l'exploitation de la biodiversité et la promotion des technologies adaptées à une exploitation rationnelle des ressources naturelles
3. La loi organique portant régime foncier met en place des mécanismes pour la gestion rationnelle du sol en interdisant notamment le morcellement des terres.
4. La politique nationale forestière vise à l'utilisation rationnelle des ressources forestières..

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<ul style="list-style-type: none"> - Protection et conservation des sols, - Utilisation des intrants agricoles en vue d'augmenter la production par unité de surface - Emploi des semences sélectionnées et sensibilisations vers une agriculture et un élevage intensifs - Promotion des variétés culturales à haut rendement telle que le riz, la pomme de terre et les maïs en vue d'assurer la sécurité alimentaire.
b) Eaux intérieures	X		<ul style="list-style-type: none"> - Programmes visant à l'exploitation rationnelle des zones humides - Promotion de l'utilisation des technologies de pêche adaptées et regroupement des exploitants en associations pour mieux assurer le suivi et l'évaluation des activités ; - La loi organique sur l'environnement prévoit la protection des ressources en eau et les marais.
c) Marine et côtière			NA
d) Terres arides et sub-humides	X		La prohibition des feux de brousse qui constitue un des facteurs déterminant la désertification des zones arides et subhumides est une disposition consignée dans la Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 (article 38)
e) Forêts	X		La politique forestière nationale donne des lignes directrices permettant de réduire la pression sur les écosystèmes forestiers en ce sens qu'elle préconise l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des produits ligneux. Elle souligne aussi la nécessité d'augmenter les surfaces forestières par un reboisement des toutes les zones inaptes à l'agriculture et par des essences adaptées aux diverses régions agro climatiques.
f) Montagnes	X		Le pays étant essentiellement montagneux, les programmes qui s'y appliquent relèvent des domaines de l'agriculture et de la foresterie. Les stratégies adoptées pour réduire les pressions sur ces écosystèmes s'appliquent bel et bien sur les montagnes.

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veillez préciser ci-dessous.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie et le plan d'action sur la diversité biologique 2. La politique nationale de l'environnement 3. La loi organique portant régime foncier 4. La politique nationale forestière 5. Les stratégies sectorielles du MINITERE 	
IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est relativement bonne car suite à une forte campagne des sensibilisation des populations, les actions en matière de la protection des écosystèmes sont aujourd'hui très visibles.	
V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
D'autres programmes visant à la protection et à la réhabilitation des habitats naturels existent dans le pays :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réhabilitation des massifs forestiers de Gishwati et de Mukura, ▪ L'adoption des technologies de rationalisation de l'énergie-bois grâce à la promotion des fours améliorés et au recours aux sources d'énergie alternatives, ▪ La vulgarisation des techniques de lutte anti-érosive ainsi que des programmes nationales pour la conservation des sols. 	
VI) Veillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Les obstacles majeurs à la mise en œuvre de cet objectif sont l'exiguïté du territoire et la forte croissance démographique, ainsi que le manque de financement.	

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente.	
La politique de l'habitat vise à la promotion de l'habitat regroupé en vue de la réduction de la pression sur les terres agricoles et les écosystèmes naturels.	

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.	
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veillez préciser ci-dessous		
<ol style="list-style-type: none"> 1. La loi organique sur l'environnement prévoit des mesures pour l'introduction de nouvelles espèces sur le territoire 2. Il existe des programmes de surveillance des mouvements des animaux d'élevage en provenance des pays voisins, surtout dans le but de contrer les épizooties. 3. L'importation de matériel végétal requiert un certificat phytosanitaire et d'une 		

autorisation par le MINAGRI.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<ul style="list-style-type: none"> - Prévention contre les épizooties et les maladies des animaux domestiques (grippe aviaire, fièvre aphteuse) par des quarantaines. - Les certificats phytosanitaires exigés pour l'importation de matériel végétal.
b) Eaux intérieures	X		<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les prédateurs des espèces piscicoles autochtones et plus productrices par rapport aux espèces exotiques (Protoptère), - Programmes de prévention contre l'expansion de la Jacinthe d'eau
c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

1. Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda.
2. La création de RARDA (Rwanda Animals Resources Development Agency) et RADA (Rwanda Agriculture Development Agency), deux offices chargés de la gestion des activités agricoles et d'élevage.
3. Des programmes d'éradication des espèces telles que la *Jacinthe d'eau*, le *Lantana camara* et d'autres espèces exotiques dans les plans d'action de certains districts.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Dans le cadre du programme de protection du lac Victoria, le processus de lutte contre la jacinthe

d'eau est en cours. Le MINITERE a acquis un équipement pour le ramassage mécanique de l'espèce envahissante

Encadrement XIII.

Objectif 6.2		Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
- Stratégies sectorielles du MINITERE			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	NA		
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non		X	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Certains plans d'actions et programmes nationaux comme les programmes de reboisement contribuent indirectement à l'objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programmes de promotion de l'agroforesterie
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	NA		
d) Terres arides et sub-humides	X		Programmes de boisement dans les terres arides
e) Forêts	X		Programme de conservation des forêts
f) Montagnes	X		Programmes de reboisement des sommets des montagnes
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ol style="list-style-type: none"> Stratégies sectorielles du MINITERE (Forêts). Dans le but de préserver et d'améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques, diverses mesures sont aujourd'hui en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> Réduction du nombre du bétail selon la capacité de charge par unité de surface des pâturages ; Conservation des massifs forestiers naturels par la promotion et diversification de l'écotourisme, la protection de l'habitat et des espèces, l'implication des communautés locales ; 			

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation et protection des forêts relictuelles, des galeries forestières et reboisement ; ▪ Vulgarisation des essences agro forestières contribuant à séquestration permanente du CO₂ ; ▪ Gestion de la consommation de l'énergie d'origine forestière. <p>3. Mesures stratégiques d'adaptation prévues dans la 1^{ère} communication nationale sur le changement climatique.</p>
<p>IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.</p> <p>Le Rwanda a terminé en juin 2005 sa Communication Nationale sur le Changement Climatique qui prévoit des mesures et stratégies d'atténuation des gaz à effet de serre dans les secteurs de l'agriculture et sécurité alimentaire, de l'affectation des terres et de la foresterie .</p> <p>Le Programme National pour les adaptations aux changements climatiques (PANA) est en cours d'élaboration sous les auspices du MINITERE et avec un financement du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial).</p>
<p>V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif</p>
<p>VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.</p>
<p>VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.</p> <p>Des projets communautaires visant à atteindre cet objectifs sont appuyé par des micro financements dans le cadre du « Micro Grant Programme (MGP) » par le projet « Renforcement des Capacités pour la Réduction de la Pauvreté à travers la synergie de mise en œuvre des Conventions de Rio » Ainsi un financement de 24400 \$US a été accordé à un projet de la valorisation des déchets en fabricant des briquettes ou en produisant du fumier de l'Association Isuku (SAM) (association des femmes) oeuvrant dans le District de Nyarugenge (ville de Kigali).</p>

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veuillez préciser ci-dessous		
<p>1. Le principe du pollueur- payeur est un élément fondamental de la Politique National sur l'Environnement et de la loi organique sur l'environnement.</p> <p>2. La loi organique sur l'environnement prévoit des mesures pour lutter contre la pollution, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation de mener des études d'impact environnemental avant la mise en exécution de tout projet d'investissement privé ou public - L'interdiction de toute activités pouvant polluer l'eau - La prévention de la pollution des zones humides par l'établissement des zones tampons. - Interdiction des polluants organiques persistants 		
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.		
Programme de travail	Oui	Non
		Précisions

a) Agriculture	x		Interdiction des polluants organiques persistants
b) Eaux intérieures	x		<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de toute activités pouvant polluer l'eau - Prévention de la pollution des zones humides par l'établissement des zones tampons.
c) Marine et côtière	NA		
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		x	
Veuillez préciser ci-dessous.			
De manière générale, l'objectif a été incorporé dans les stratégies, politiques et règlements généraux ci haut mentionnés.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	

Veuillez préciser ci-dessous			
Les écosystèmes des Parcs Nationaux qui supportent les activités touristiques et les activités alternatives génératrices des revenus (apiculture, récolte des plantes médicinales, artisanat, ...)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		Promotion de la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources du Fonds Forestier National qui comprend la préparation d'un plan national d'exploitation des boisements matures, le suivi et l'évaluation des activités d'exploitation forestière des boisements publics, le contrôle de l'octroi des permis de coupe de bois et les opérations de contrôle des coupes, de transport et de commercialisation du bois et des produits forestiers.
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
L'objectif mondial a été incorporé dans			
<ol style="list-style-type: none"> 1. la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité au Rwanda, 2. la Politique Nationale sur l'Environnement 3. La Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2		Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>1. La Politique Nationale de l'Environnement propose entre autres comme stratégies la prise des mesures nécessaires pour maintenir en équilibre des processus hydro – écologiques, l'application des mesures de prévention de la dégradation de l'environnement autour des points d'eau, la lutte contre la diminution progressive des réservoirs naturels d'eau (couvert végétal, forêts, marais), l'instauration des mesures de protection des bassins versants en vue d'éviter la dégradation des marais.</p> <p>2. L'objectif 5 de la Stratégie et Plan d'Action National pour Conservation de la Biodiversité consiste en la conservation de la diversité génétique des espèces végétales et animales. En effet, la sécurité alimentaire et la santé des populations sont assurées en grande partie par les ressources biologiques autochtones.</p> <p>3. La stratégie nationale agricole</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Politique nationale agricole et de l'élevage
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>1. La Politique Nationale de l'Environnement</p> <p>2. La politique nationale agricole et de l'élevage</p> <p>3. La stratégie et plan d'action national pour la conservation de la biodiversité</p>			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Un projet régional « Transboundary Agro -ecosystem Management for Akagera Basin River » qui sera exécuté par quatre pays à savoir l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi est en cours de négociation au Fonds pour l'Environnement Mondial pour un montant de 5 millions de dollars américains

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
1. La Promotion des systèmes de production traditionnelle durable est l'une des stratégies de NBSAP.			
2. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, de même que le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion des Investissement, du Tourisme et Coopératives sont en train de mettre en place un cadre adéquat pour la protection de la propriété intellectuelle (Intellectual property rights).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Il n'y a pas encore de réglementations en matière de transfert des ressources génétiques mais, implicitement le transfert des ressources génétiques respecte les dispositions de la loi organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda en ce qui concerne l'introduction, l'importation et l'exportation des espèces animales et végétales (article 20).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides		X	

e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant les dites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière	N/A		
d) Terres arides et sub-humides		X	

e) Forêts		X	
Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			

c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			

b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	

a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Plus de 10% du territoire national est sous statut d'aires protégées et la majorité des zones écologiques nationales est effectivement conservée.

Les dispositions de loi organique sur l'environnement (article 19) permettent aussi une protection implicite des zones humides reconnues comme des sanctuaires d'une riche diversité biologique. Cet article dit ce qui suit : Les plaines d'inondation font l'objet d'une protection particulière. Cette protection tient compte de leur rôle et de leur importance dans la conservation de la diversité biologique.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

1. Trois objectifs stratégiques ont été définis dans ce sens dans le cadre du NBSAP :

- Développement et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion pour chaque aire protégée ;
- Implication de la population riveraine dans la conservation des aires protégées ;
- Elaboration d'un schéma directeur d'utilisation des zones humides

2. Le plan stratégique de l'aménagement et de la gestion des aires protégées est déjà en place au niveau de l'ORTPN

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Dans le but de mettre en œuvre l'objectif mondial plusieurs stratégies et programmes sont en cours au Rwanda.

1. Le plan d'aménagement et de gestion des aires protégées a été finalisé par l'ORTPN,
2. Les plans de gestion des diverses aires protégées nationales sont en cours d'élaboration;
3. Un schéma directeur d'aménagement des marais a été élaboré au sein du MINAGRI dans le cadre du projet d'Appui au Secteur Rural (PASR) financé par la Banque Mondiale .
4. L'implication des communautés riveraines des aires protégées se fait déjà à travers les organisations communautaires de base et grâce à l'encadrement fourni par les animateurs des Communautés

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

1. La loi n°32/2003 du 06/09/ 2003 modifiant et complétant le décret-loi du 26 Avril 1974 portant confirmation et modification de l'ordonnance loi du 18 Juin 1973 portant création de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux
2. Loi organique no 04/2005 du 08/04/2005 portant modalité de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda,
3. La loi qui confère à la forêt de Nyungwe, un statut de parc national a été adoptée par le parlement et il ne reste plus que sa promulgation par le Président de la République.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Les indicateurs sont définis dans le plan stratégique de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux.

VI)

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X

Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	

a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayer.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

II) Votre pays a -t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a -t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a -t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Encadrement XXXVIII.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XL.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les résultats et les impacts des actions entreprises ; b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. <p>Cette stratégie n' a vraiment pas encore fait l'objet d'une mention quelconque dans les programmes, politiques ou législations en matière de la conservation de la diversité biologique.</p>
--

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommander l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

3. ?¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Oui, au niveau national	
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	X

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	
Il existe un accord de coopération transfrontalière dans le cadre de la gestion du Parc National des Volcans (PNV), avec l'Uganda et la République Démocratique du Congo en ce qui concerne le monitoring des populations des Gorilles de montagne et les patrouilles anti-braconnages.	

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
Il existe des programmes d'échange d'informations et des réunions conjointes en rapport avec la gestion du Parc National des Volcans.	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
La politique de décentralisation et la création des unités chargées de l'environnement au niveau des entités décentralisées offre un cadre favorable à la mise en pratique de l'approche par écosystème dans la gestion de l'environnement et la conservation de la diversité biologique.	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Rwanda entretient une coopération effective avec les pays riverains des Parcs Nationaux (Uganda, et République Démocratique du Congo (PNV), et Burundi (Parc National de Nyungwe) 2. Le Rwanda soutient et collabore aussi étroitement avec les Programmes internationaux de conservation de la vie sauvage et des espèces, tels que le Programme International pour la Conservation des Gorilles de montagnes (PICG), la "Dian Fossey Gorilla Fund International" (DFDFI) et la "World wildlife Conservation Society" (WCS). 	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Des mécanismes pour appuyer la mise en œuvre de la Convention sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil, spécifiquement dans son volet relatif à l'Environnement. 2. Le Rwanda participe aussi aux divers programmes régionaux relatifs à l'environnement, notamment les programmes du "New Partnership for Africa Development" (NEPAD) et ceux de la Conférence des Ministres Africains pour l'Environnement (CMAE). 	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

1. Toutes les politiques et programmes sont guidés par un même fil conducteur à savoir la Vision 2020 Nationale notamment par rapport à l'objectif stratégique qui souligne la nécessité d'intégrer l'aspect environnemental dans toutes les politiques et programmes d'éducation, de sensibilisation et de développement et dans tous les processus de prise de décision.
2. En ce qui concerne les synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux, un projet chargé d'assurer la synergie entre les conventions de RIO existe au sein de l'Office Rwandais pour la Protection de l'Environnement (REMA).
3. La coordination des activités en rapport avec la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement est effectuée par le MINITERE.

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

1. Grâce à la coopération, des inventaires de la diversité biologique dans les aires protégées sont en cours et certaines espèces bénéficient d'une surveillance régulière (Gorilles de montagne,...).
2. Des actions de sensibilisation des populations et de promotion des activités génératrices de revenus sont aussi exécutées dans le cadre de cette coopération et constituent une contribution à la réduction de la pauvreté (objectif de développement pour le millénaire n°1).
3. Parmi les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de cette stratégie, il y a surtout le manque de ressources humaines et matérielles ainsi que l'instabilité politique dans certains pays de la région.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>Diverses politiques nationales et plans d'actions sectoriels mentionnent la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles pour le bien-être des générations présentes et futures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Vision 2020 Nationale, - Le Document de la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté et du Développement Economique (EDPRS) en préparation. - La Politique Nationale de l' Environnement. - L Politique Forestière Nationale - Le Plan d'Action de Conservation des Sols. 	

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<p>Des indicateurs environnementaux ont été élaborés et un système d'information environnemental (SIE) en cours d'élaboration au sein du REMA dans le cadre du Projet d'appui institutionnel à la gestion de l'environnement au Rwanda.</p>	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	X
b) Non, mais la révision est en cours	

c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages sont intégrées dans la législation nationale	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La constitution dans son article 49 dit que « tout citoyen a droit à un environnement sain et satisfaisant et que toute personne a le devoir de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement ». 2. La Politique Nationale de l'Environnement ainsi que dans la loi organique portant protection et gestion de l'environnement au Rwanda. Cette loi stipule notamment le « droit de toute personne physique et morale se trouvant sur le territoire rwandais de vivre dans un environnement sain et équilibré » (<i>article 6</i>) ainsi que « le principe de l'équité entre les générations » (<i>article 7</i>). 	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	
b) Non	X
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	
(c) ©La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	

(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	Au niveau national, les espèces migratrices n'ont pas encore fait l'objet de mentions spécifiques. Cependant, comme le Rwanda vient de ratifier la Convention de Bonn sur les Espèces Sauvages Migratrices (CMS), les mesures vont être prises dans le sens de la mise en œuvre de cette Convention.
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	Pas encore effectif

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

Dans le cadre du plan d'action sur la conservation des sols, des programmes de lutte contre l'érosion et de boisement sont exécutés dans diverses zones du pays en vue de prévenir la désertification tout en assurant la durabilité de la production agricole.

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

Outre la coordination des activités en rapport avec la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement effectuée par le MINITERE, un projet chargé d'assurer la synergie dans la mise en œuvre des conventions de RIO est en cours au REMA depuis janvier 2006.

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

1. Les mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique permettent d'assurer la conservation des aires protégées et la promotion de l'écotourisme.
2. Les écosystèmes d'une riche diversité biologique (Forêt de Nyungwe) sont protégés et l'augmentation de la production agricole est assurée grâce aux actions de conservation des sols.
3. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Rwanda a élaboré sa communication nationale initiale et il est en train d'élaborer son Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques.
4. Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de cet article sont comme pour toute la convention, l'insuffisance des ressources financières et humaines et la faible implication de toutes les parties prenantes.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non

b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes

c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

1. L'identification des espèces est effectuée par des Universités, Institutions de Recherche et Centres de Recherche tels que KARISOKE Research Centre et le Word Wildlife Conservation Society (WCS).
2. Le suivi des activités de recherche dans les aires protégées est assuré par le Service de Recherche et Monitoring au sein de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN).

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)

X

b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces)

X

connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	
Dans le cadre de son plan Stratégique 2004-2008, l'ORTPN se propose de mettre en place une base des données sur la biodiversité au niveau de chaque aire protégée avec en perspective la constitution d'une base des données nationale.	

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?	
a) Non	X
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
Le pays ne dispose pas de programme de surveillance systématique des activités qui menacent la diversité biologique mais, des actions sont minées contre les espèces exotiques envahissantes telle que la Jacinthe d'eau.	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Il existe une coopération au niveau de la conservation et de la surveillance des populations des gorilles de montagne grâce aux actions du Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG) agissant sur la frontière entre le Rwanda, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. 2. La collaboration transfrontalière sera renforcée par la mise en œuvre régionale du Plan Stratégique de conservation des Grands Singes (gorilles et chimpanzés). 	

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	X
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	
Dans le cadre du projet « Appui Institutionnel à la Gestion de l'Environnement au Rwanda(PAIGER), les indicateurs environnementaux nationaux ont été élaborés et approuvés. Un séminaire ad hoc a été organisé au cours du mois de septembre 2005.	

Encadrement XLIII.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <p>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</p> <p>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</p> <p>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</p> <p>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</p> <p>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</p> <p>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</p>	
<p>1. Les activités d'identification des composantes de la diversité biologique sont menées dans les aires protégées et la surveillance concerne surtout le Gorille de montagne qui est une espèce phare et pilier du tourisme au Rwanda.</p> <p>2. Les autres espèces sont encore moins bien connues et un effort reste encore à faire dans ce sens.</p> <p>3. Les contraintes rencontrées dans ce cadre sont surtout au manque d'experts et d'équipement pour la recherche</p>	

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	
Le pays n'a pas encore réellement pris des mesures en rapport avec la taxonomie même si cela est	

mentionné dans la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Diversité Biologique (NBSAP).

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

Il existe encore une forte dépendance vis-à-vis des institutions et des partenaires étrangers. Les moyens nationaux sont encore très limités.

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

La formation est assurée au niveau des institutions d'enseignement supérieures et de recherche mais l'accent est mis sur les aspects généraux des sciences de la vie et non de la taxonomie.

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non

X

b) Non, mais des mesures sont sous considération

c) Oui, pour certaines institutions

d) Oui, pour toutes institutions principales

28. *² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non

X

b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X

b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
Malgré la pression démographique élevée, le pays a fait des efforts énormes en vue de pouvoir assurer la Conservation de plus de 10% du territoire national sous statut d'aires protégées.	

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
Les dispositions réglementaires visant la protection des espèces et des populations menacées sont principalement	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La Loi n°32/2003 du 06/09/2003 en rapport avec la création de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux 2. La Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda. 	

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.	
La Réglementation des processus pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique est contenue dans la loi organique sur l'environnement	

Encadrement XLIV.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décision connexes, notamment en termes de:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Des actions sont entreprises en matière de conservation in situ permettent de conserver la diversité biologique des aires protégées tout en générant des revenus au trésor national grâce au tourisme. Ceci contribue à la fois à l'accomplissement de l'objectif 2010 visant la réduction de la perte de diversité biologique et en même temps au buts 1 et 7 des Objectifs de Développement du Millénaire.</p>

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
Le Plan stratégique 2004-2008 de l'ORTPN détermine un ensemble d'objectifs stratégiques à atteindre en rapport avec la gestion et la protection des aires protégées. Il donne aussi un cadre logique comprenant les résultats à atteindre et les indicateurs pour la vérification de l'état de réalisation des objectifs.	

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
<ol style="list-style-type: none"> La loi portant classement de la réserve naturelle de Nyungwe sous statut de Parc National. La décision gouvernementale d'inscrire le complexe Marais de Rugezi - Lacs Bulera et Ruhondo sur la liste des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention Ramsar. 	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
Dans le cadre des écosystèmes d'eaux intérieures, la loi organique sur l'environnement prévoit la	

protection des zones humides (marais) d'une importance pour la diversité biologique.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non

X

b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement

c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

40. Votre pays applique-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)

a) Non

b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration

c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

La Loi organique sur l'environnement rend obligatoire la conduite des études d'impacts environnementaux avant l'autorisation de mise en exécution de tout projet au Rwanda.

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)

a) Non

X

b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours

c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Les plans financiers sont en cours d'élaboration dans le cadre des plans de gestion sectoriels des aires protégées au niveau de l'ORTPN.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	
L' Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées n'est pas encore menée ; mais elle est envisagée dans le cadre du projet de renforcement des capacités en conservation dans les forêts de montagne.	

Encadrement XLV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées notamment en ce qui concerne les objectifs et le indicateurs permet de mieux suivre l'état de gestion des aires protégées et de limiter les effets pervers sur la conservation de la diversité biologique de ces aires. L'une des contraintes majeures est la faible implication des communautés locales et la pauvreté.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Des mesures visant au contrôle et à l'éradication de la Jacinthe d'eau sont appliquées pour protéger les écosystèmes aquatiques du bassin de l'Akagera.

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques ? (décision V/8)

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ? (décision V/8)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Le Rwanda appartient à un réseau régional des pays riverains du lac Victoria visant à l'éradication de la jacinthe d'eau. Bien plus, dans le cadre de la protection et la conservation des eaux d'importance internationale, des opportunités de lutte efficace contre cette espèce envahissante existent dans le volet environnement au sein du programme du NEPAD auquel le Rwanda fait partie.

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs ? (décision VI/23)

a) Non	X
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs ? (décision VI/23)

a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.

Il existe une coordination implicite au niveau du Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions.

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)

a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.

La loi organique sur l'environnement vient juste à peine d'être promulgué et n'est pas encore à l'étape de la révision, mais les autres lois en rapport avec l'environnement et la salubrité des milieux vont être révisées.

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.

1. Etant donné que la grande partie des cours d'eau et la majorité des lacs de l'Est du pays sont couvertes par la Jacinthe d'eau, un programme régional est en cours de négociation pour son éradication.
2. Au niveau national, des actions de ramassage sont menés, là où c'est possible, par la population à travers les travaux communautaires.

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)

a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	X
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	

Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.

1. Collaboration avec les pays de l'Initiative du Bassin du Nil dan le cadre du programme "Transboundary agro-ecosystem managemeny programme for the Akagera River basin".
2. Une stratégie et un plan d'action visant le contrôle de la Jacinthe d'eau et autres espèces envahissantes du lac Victoria ont été développés.

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures et outils complets (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
Des mesures financières ne sont pas encore élaborées mais des outils pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes sont prévues par la loi organique sur l'environnement en ce qui trait à l'importation et introduction des espèces exotiques.	

Encadrement XLVI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en oeuvre de l'article sur les espèces exotiques a permis de réduire la pression de la Jacinthe d'eau sur les milieux aquatiques et d'assurer la durabilité de la production halieutique des lacs du bassin de la Nyabarongo-Akagera. 2. Les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre de cet article sont le manque de moyens et la maîtrise de la technologie de valorisation de la Jacinthe d'eau. 	

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	
La sensibilisation et la participation de la population en se focalisant sur les femmes et les jeunes est l'une des stratégies de la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	X
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	

Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

1. Le renforcement des capacités et l'appui aux communautés locales se fait surtout à travers l'encadrement des praticiens de la médecine traditionnelle.
2. La valorisation des plantes médicinales constitue une préoccupation nationale et des recherches sont menés au sein de l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique (IRST).
3. Un processus est en cours pour la mise en place d'un cadre favorable au respect des droits de propriété intellectuelle. Plusieurs séminaires sur la valorisation des plantes médicinales et de la médecine traditionnelle sont régulièrement organisés. Un partenariat multisectoriel existe et vise la promotion de la recherche sur les plantes médicinales et l'encadrement des guérisseurs traditionnels .
4. Les moyens humains et financiers font cruellement défaut.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Des mesures de récupération des animaux sauvages détenus illégalement dans des ménages et création d'un jardin zoologique sont en train d'être étudiés.

68. ? Sur l'article 9 ©: Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

X

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

1. Dans le but d'assurer la conservation des espèces menacées dans un milieu naturel, l'IRST et l'ORTPN envisagent de créer des jardins botaniques dans les trois grandes Zones écologiques du pays ainsi que des jardins zoologiques pour accueillir les animaux sauvages détenus illégalement dans les ménages.
2. Des mesures sont actuellement envisagées pour accéder ou rapatrier les éléments du patrimoine génétique national et leurs produits dérivés détenus dans les institutions étrangères.

Encadrement XLVIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le pays n'a pas encore réellement adopté des mesures de conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaire du pays ou en provenance d'autres pays mais des réflexions sur des projets dans ce sens sont en train d'être menées.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non

b) Non, mais des mesures à l'étude

c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

Les considérations des éléments constitutifs de la diversité biologique ont été intégrées dans la Stratégie et le Plan d'Action National sur la diversité biologique, la Vision 2020 Nationale, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les diverses politiques sectorielles telles que la politique de l'environnement et la politique de l'agriculture et de l'élevage.

71.? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La loi organique sur l'environnement constitue le cadre légal en faveur de l'utilisation judicieuse de ressources biologiques. 2. D'autres mesures sont spécifiées dans la loi n° 47/1988 du 5 Décembre 1988 portant organisation du régime forestier (chapitre III relatif à la conservation et l'exploitation des forêts) et dans la loi organique n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier. 	

72.? Sur l'article 10©: Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	

73.? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie .	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Des mesures en rapport avec le reboisement et la lutte contre l'érosion dans les hautes montagnes ainsi que dans les zones subhumides de la Province de l'Est ont été mises en place. 2. Diverses activités sont menées dans ce sens en vue de la réhabilitation des zones dégradées. 	

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	X
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	
Les indicateurs n'ont pas encore été identifiés mais les mesures incitatives sont mises en vigueur notamment dans le chef de la conservation de la diversité biologique des aires protégées.	

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
En référence à la Vision 2020 Nationale et au Document des Stratégies pour la Réduction de la pauvreté, toutes les politiques sectorielles intègre l'aspect utilisation judicieuse des ressources naturelles pour un développement durable.	

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	X
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
L'implication du secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique est encore à l'étape de la réflexion. Le pays n'a pas encore développé des mécanismes dans ce sens.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les programmes visant à impliquer les communautés locales dans les processus de gestion des aires protégées ont été développés dans la stratégie et le plan d'action de l'ORTPN pour la période 2004-2008. 2. Une structure chargée de coordonner l'ensemble des initiatives visant à impliquer les communautés locales dans la conservation a été mis en place et collabore étroitement avec les Comités de Développement Communautaire (CDC) au niveau local. 	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été globalement intégrées dans le plan stratégique de l'ORTPN pour l'année 2004-2008. 2. Le programme du tourisme dans les aires protégées vise notamment à assurer une diversification et une gestion efficace et durable des produits touristiques dans les aires protégées. 	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

1. La mise en œuvre de l'article sur l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique a eu des impacts sur l'amélioration de la gestion de la ressource terre et la protection de la diversité biologique des aires protégées.
2. La contrainte rencontrée dans la mise en œuvre de cet article et l'exiguïté du territoire, la rareté des terres agricoles et une forte pression démographique combinée à l'insuffisance des moyens financiers et à la pauvreté.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La loi organique sur l'environnement prévoit des mesures d'incitation pour les activités visant une meilleure conservation et utilisation durable de la diversité biologique. Elle établit également un Fond National pour l'Environnement qui soutiendra des actions incitatives en faveur des interventions favorables à la protection de l'environnement.

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	X
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Des mesures incitatives ne sont pas encore effectivement appliquées mais, dans la perspective nationale de la promotion de l'écotourisme, des stratégies visant l'attraction des investisseurs privés dans le domaine du tourisme et de la conservation de la diversité biologique vont être développées par l'office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux.

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .

1. L'UNR et diverses institutions d'enseignement supérieur comportent dans leur programme des enseignements des sciences naturelles et de la conservation de la diversité biologique.
2. Des ONGs locales et internationales impliquées dans la sensibilisation du public et l'éducation environnementale bénéficie d'un appui du gouvernement.

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Des recherches sont menées par les ONGs tant nationales qu'internationales et par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Néanmoins, les ressources humaines et financières sont limitées

90. ? Sur l'article 12©: Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	
Dans la mesure du possible, le pays coopère avec des pays de la sous-région (IGAD, ASARECA,...) à l'exploitation des progrès de la recherche sur la diversité biologique. A cet effet, des programmes de biotechnologie des plantes sont en cours d'initiation à l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda.	

Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
Les programmes d'éducation et de formation scientifique contribuent beaucoup dans l'identification et la conservation de la diversité biologique. Les recherches menées au niveau des programmes de mémoires à l'UNR contribuent à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention. La grande contrainte est le manque de ressources humaines qualifiées et les ressources financières.	

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. La sensibilisation du public se trouve dans les stratégies et le plan d'action de l'ORTPN. 2. Le projet DEMP au sein de REMA s'occupe de la sensibilisation des communautés de base aux problèmes environnementaux. Ce projet ouvre dans la province de l'Ouest. 3. Au sein de REMA, il y a un département chargé de la sensibilisation des communautés et de l'éducation environnementale. 	

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le MINITERE, REMA et diverses ONGs impliquées dans la conservation interviennent régulièrement auprès de la population en vue d'une sensibilisation à la problématique environnementale en général et à la diversité biologique en particulier. 2. Les activités de célébration des Journées Internationales des Zones Humides, de la Diversité Biologique et de la Semaine Nationale de l'Environnement du 31 mai au 5 juin de chaque année constituent des occasions propices pour éveiller la conscience des Communautés locales et nationales. 	

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.	
Des Programmes radiotélévisés sont organisés par le MINITERE, REMA et l' ORTPN. Cependant, la promotion n'est pas tellement soutenue par divers médias à cause de la faiblesse et l'insuffisance de l'information quant aux questions associées à la diversité biologique d'une manière générale.	

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.	
Des actions sont donc menées par le biais des entités décentralisées et par diverses ONGs locales oeuvrant dans le domaine de l'environnement.	

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	
La création d'un département chargé des l'éducation et de la sensibilisation environnementales au sein du REMA et divers projets en cours dans ce sens contribuent à la concrétisation des initiatives en la matière.	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
Les programmes de coopération et d'échange au niveau régional sont encouragés pour l'amélioration de la compréhension par les décideurs des interactions entre la gestion des écosystèmes et la perte de la diversité biologique.	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques de la convention, un accent est mis surtout sur la sensibilisation du public dans la lutte anti-érosive et le respect des berges dans l'exploitation des marais.	

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents.	
Soutien politique et juridique accordé à de nombreux ONGs oeuvrant dans le domaine de l'environnement.	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	
Le public est sensibilisé sur certains éléments de l'objectif 2010 et des liens sont établis pour l'éducation en vue du développement durable en matière comme par exemple la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la restauration des espèces menacées, l'implication de la population	

riveraine dans la conservation des aires protégées et la promotion des techniques adéquates de pêche.

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La sensibilisation du public au respect de l'environnement commence à porter ses fruits mais les impacts ne sont pas encore très perceptibles. Néanmoins, certains résultats tels que la sensibilisation en vue de la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la protection des aires protégées contribuent au progrès vers l'objectif 2010. Les contraintes restent le niveau bas de formation du public.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, législation encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais législation aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

La loi organique sur l'environnement exige que tout projet de développement doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental avant son autorisation.

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, mécanismes en place | X |

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

La Vision 2020 donne comme actions stratégiques entre autres d'instituer le principe de précaution pour atténuer les effets négatifs causés à l'environnement par les activités socio-économiques, d'instituer le principe du « pollueur payeur » ainsi que des mesures préventives et pénales pour assurer la sauvegarde de l'environnement et d'exiger l'étude d'impact environnemental de tout projet de développement.

103. ? Sur l'article 14.1©: Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	X
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Le Rwanda a ratifié le protocole de Cartagena qui répond aux questions relatives au commerce transfrontalier et la sécurité dans les manipulations des organismes vivants modifiés. Par ailleurs, quelques tentatives pour faciliter l'harmonisation dans le domaine de la biosécurité ont déjà été initiées dans les pays de la région.

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

La législation au Rwanda ne couvre pas de façon explicite et exhaustive les mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique. Ceci demande d'élaborer une politique, une législation et des lignes directrices aux fins de l'adoption des mesures d'urgence au cas où des activités ou des événements d'origine

naturelle ou autre présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	X
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Il existe une loi sur la protection des plantes et des produits des plantes et l'utilisation des pesticides et un Décret présidentiel (n°05/2000 et 06/2000 du 19/04/2000) sur les pesticides, herbicides et fongicides. Toutefois, ces mesures législatives ne couvrent pas explicitement la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
Il n'y a pas encore de mesures en place pour prévenir spécifiquement les dommages à la diversité biologique. Toutefois, la loi organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda prévoit de telles mesures en vertu du principe du pollueur payeur.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non	X
--------	---

b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
En ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 14, les mesures pour étudier les impacts et réduire les effets néfastes concernent l'environnement. Une législation explicite sur la diversité biologique est à élaborer.	

Encadrement LIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le document de Vision 2020 trace les grandes orientations du développement social, économique et de gestion des ressources naturelles. IL donne comme actions stratégiques entre autres de promouvoir la participation des communautés de base à la protection de l'environnement (l'environnement étant l'un des 4 domaines transversaux de ladite Vision) et en impliquant davantage les femmes et les jeunes. 2. En ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres parties contractantes, les conditions créées sont implicitement contenues dans l'article 7 du Protocole de Cartagena dont le Rwanda est signataire (Application de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause). 	

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.	

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	
<p>Les ressources naturelles du Rwanda (la terre, la forêt, la faune, l'eau, etc.) ont été des sources importantes de revenu national des ménages en fournissant la base de l'agriculture, la pêche et la production de l'énergie.</p> <p>L'accès aux ressources par les Parties prenantes devraient être liée au transfert de technologies.</p> <p>Les mesures relatives au partage juste et équitable des résultats sont définies dans la loi sur la propriété intellectuelle en révision.</p>	

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	
Processus de l'élaboration des lois sur les droits de propriété intellectuelle en cours au niveau du Ministère du Commerce, de l'industrie, de la promotion des investissements, des Coopératives et du Tourisme.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
b) Non	
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	
Toutes les ressources génétiques ne sont pas identifiées et un inventaire exhaustif s'avère nécessaire. Le renforcement des capacités en matière d'évaluation et inventaire des ressources, d'accès à ces ressources, de technique de négociation de contrat et de technique d'élaboration de rapports et de textes juridiques est à soutenir.	

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

En ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques, les conditions de partage sont explicites pour les nationaux mais, la mise en œuvre de cet article quant aux Parties contractantes, passe par l'article 7 du Protocole de Cartagena et par la loi sur les droits de Propriété Intellectuelle.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.	
La collaboration bilatérale et multilatérale existante dans le domaine technologique et transfert de technologie est principalement ad hoc, non coordonnée et basée sur les intérêts des partenaires bailleurs de fonds.	

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres informations sur les mesures prises.

Au Rwanda, seulement une poignée de compagnies impliquées dans les biotechnologies existe.

Celles qui sont bien connues comme la Bralirwa, les laiteries et les firmes de transformations des fruits sont impliquées en biotechnologie traditionnelle. En plus, il y a de faibles liens industrie-recherche et un manque de politique délibérée pour encourager l'investissement étranger dans l'industrie de la technologie de pointe.

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Il existe de faibles liens inter- et intra- institutionnels dans les domaines de recherche-développement. La technologie et le transport de technologie sont encore à un niveau trop bas. Les impacts ne sont pas perceptibles. Une composante-clé dans la mise en œuvre de cet article serait la création de partenariats sur le plan régional et international dans le domaine des technologies de pointe.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique? (décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

- L'inventaire des capacités nationales en matière des biotechnologies est déjà réalisé et un cadre national sur l'utilisation des biotechnologies et la biosécurité est en cours de

finalisation au niveau du MINITERE.

2. Un programme de formation en biotechnologie au niveau universitaire existe déjà au sein du département de biologie de l'Université Nationale du Rwanda.
3. Des unités de recherche en biotechnologie sont aussi en train d'être développées au sein de l'Institut des Sciences Agricoles du Rwanda (ISAR) et l'Institut de Recherche en Sciences et Technologie (IRST).
4. Des Institutions d'enseignement Supérieur (UNR et KIST) et de la Recherche (ISAR, IRST) ont formé un Consortium pour abriter le réseau des Biosciences pour l'Afrique de l'Est et Centrale (Initiative du NEPAD).

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.

Le Pays n'a pas pris des mesures explicites pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technologique. Le Rwanda est membre d'ASARECA qui a démarré son programme de biotechnologie et biosécurité pour promouvoir le développement des biotechnologies appropriées et supporter les politiques dans la sous-région.

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.

Le processus d'évaluation des besoins technologiques est en cours dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Les programmes de formation en biotechnologie déjà en cours d'exécution au sein de l'Université Nationale du Rwanda.

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
Plusieurs lois sectorielles existantes relatives à l'environnement et à l'agriculture ne couvrent pas explicitement l'évaluation et la gestion des risques, avantages et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Aucune mesure explicite n'a jamais été prise par le gouvernement. Des mesures indirectes pour renforcer les systèmes d'information sur le transfert des technologies existent dans certaines agences comme l'agence de développement des capacités en ressources humaines et institutionnelles (HIDA)	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI .

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'accès à la technologie et transfert de technologie est un processus entamé dans certaines institutions de recherche mais la technologie de pointe est encore dans sa phase embryonnaire. Il existe de faibles liens avec les institutions correspondantes des les pays des Parties contractantes. Des mesures énergiques pour renforcer le transfert de technologie sont à prendre pour assurer la mise en œuvre effective de cet article.

Article 17 - Echange d'information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc. ?

a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- L'échange d'information s'opère à travers les réunions de sensibilisation de la population quant au respect de l'environnement ;
- La radio nationale est également utilisée par les responsables locaux ;
- Les résultats sont palpables dans les aires protégées et les zones semi-arides.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Le Rwanda participe dans la coopération au niveau régional dans le cadre de la réalisation des objectifs du NEPAD, Initiative du Bassin du Nil et du programme de protection du bassin du lac Victoria.

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) No

X

b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration

c) Oui, méthodes en place

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)

X

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Le pays encourage l'établissement et le développement des programmes pertinents en rapport avec

les technologies d'économie du bois –énergie en vue de la réduction des pressions sur les écosystèmes forestiers. Des recherches en ce sens sont menées au sein de l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique (IRST) et l'Institut des Sciences et Technologie de Kigali (KIST).

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non	X
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)

a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)

a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
Le processus est en cours pour mettre en place un Système d'Information Environnementale qui permettra l'échange d'informations sur les données relatives à la biodiversité entre le MINITERE et ses partenaires.	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement LVIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
1.	Sur l'article 18 (1) et (5), les mesures prises pour encourager la coopération technique et scientifique internationale et l'établissement des programmes de recherche contribuent à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention.
2.	Des recherches menées dans le domaine des technologies d'économie du bois énergie en vue de la réduction des pressions sur les écosystèmes forestiers permettent de progresser dans la mise en œuvre de cet article.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	

d) Oui, mesures complètes en place

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

1. Le processus de mise en place d'une politique nationale sur les biotechnologies est en cours. Les concertations sont régulièrement menées entre les principaux intervenants qui sont le MINITERE, l'Office Rwandais de Normalisation (ORN) et les Institutions d'enseignement supérieur et de Recherche Scientifique.
2. Le manque de législation appropriée quant à la gestion de la biotechnologie moderne et la répartition de ses avantages constitue un obstacle pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des parties contractantes.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	Montant très faible à cause des contraintes budgétaires et de la place de la mise en œuvre de la convention par rapport aux autres priorités nationales d'un pays sorti directement de la tragédie du génocide de 1994.
b) Ressources extra -budgétaires (identifiées par les donateurs)	Modeste
c) Dons de sources bilatérales	Les dons de sources bilatérales sont généralement accordés par les partenaires à certaines ONGs impliquées dans le secteur de la conservation. En guise d'exemple, le Royaume de Belgique soutient un projet pilote de synergie entre les Conventions de Rio et la réduction de la pauvreté. Ce projet contribue entre autres à la protection de la forêt relicte de Mukura pour un montant de Vingt Quatre Mille Quatre Cent dollars américains (24.400\$ US).
d) Dons de sources régionales	Il s'agit de financements accordés dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil et qui soutiennent les interventions des ONGs locales.
e) Dons de sources multilatérales	Les dons de sources multilatérales proviennent principalement du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial). Dans ce cadre un certain nombre de projets sont en cours d'exécution : 1. Le projet de « Renforcement des capacités de Conservation de la Biodiversité des aires protégées des Forêts de montagne » pour un

	<p>montant de 5 million de dollars américains.</p> <p>2. Le projet IMCE (Integrated Management for Critical Ecosystems) qui s'occupera de la gestion intégrée des bassins versants de 4 complexes marécageux a bénéficié d'un financement de 4,3 million \$ US avec une contrepartie équivalente à 300 000 \$US.</p>
f) Dons de sources privées	Le secteur privé contribue très peu dans le domaine de l'environnement.
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	Frais générés par les activités touristiques et qui en partie supportent les actions de conservations menées par l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs nationaux.

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Le pays a des ressources limitées dans le domaine de la formulation de projets, un renforcement de capacités s'avère indispensable.

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	X
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis	
L'allocation de 5% des recettes dues aux activités touristiques à des programmes de développement au niveau des communautés locales riveraines des aires protégées.	

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui	X

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	
Afin de surveiller le soutien financier au programme de développement en général (y compris la biodiversité), un processus existe au niveau du Secrétariat d'Etat à la Planification Economique.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	
Dans le domaine de la fiscalité nationale, des exonérations sont prévues par la loi en ce qui concerne les dons d'une manière générale.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	X
Autres commentaires sur la révision des budgets nationales et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	
1. Des révisions budgétaires nationales ont toujours lieu chaque année pour divers secteurs y compris celui de l'environnement.	

2. L'effort du gouvernement est concrétisé par une augmentation sensible des fonds alloués au Fond Communautaire de Développement (CDF) qui doit affecter 5% à l'aménagement des forêts.

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)

a) Non

b) Non, mais révision en cours

c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.

Les mesures sont prises dans le sens général de l'environnement, la protection des écosystèmes critiques et la gestion des aires protégées.

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)

a) Non

b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration

c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.

La Biodiversité est considérée dans le cadre général de l'environnement.

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	

e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.			
Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)			

c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)			
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X		WB
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			
Le soutien financier qui a été accordé provient essentiellement du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM).			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pour la mise en œuvre de l'article 20, les ressources financières tant internes qu'externes ont un impact certain dans le démarrage et la gestion des projets visant la protection de l'environnement d'une manière générale. La participation du pays reste cependant très faible compte tenu des contraintes budgétaires. Toutefois, des efforts sont faits pour renforcer les capacités et développer les ressources humaines en vue de développer la capacité rwandaise dans tous les domaines de l'environnement tels que l'évaluation des impacts environnementaux, la gestion des écosystèmes forestiers et les zones humides.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).						
3 = Haut			1 = Bas			
2 = Moyen			0 = Obstacles effectivement surmontés			
N/A = Non applicable						
Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	NA	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	2	"	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	"	2	2	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	3	"	3	3	3
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	3	"	3	3	3
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	3	"	3	3	3
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	1	"	1	1	1
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	"	3	3	3

i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	3	3	"	3	3	3
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	"	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	NA	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	"	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	"	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	"	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	1	2	"	2	1	1
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	1	"	1	1	1
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	"	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	1	1	"	1	1	1
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	"	2	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	"	1	1	1
u) Pauvreté	3	3	"	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	"	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	NA	NA	"	NA	NA	NA
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	"	3	3	3

y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	1	"	1	1	1
z) Faible capacité d'application effective	3	3	"	3	3	3
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	"	2	2	2
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique			X	
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides			X	
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable			X	
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures			X	
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
<ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité Biologique considèrent pleinement nécessité d'une bonne gestion des ressources en eau des écosystèmes critiques humides. 2. La bonne gestion des ressources en eau des écosystèmes est tenue en compte dans la Loi Organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda spécialement en ses articles 83, 85, 86 et 87. 3. La Politique Nationale de l'Eau préconise dans ses priorités un programme d'approvisionnement en eau en vue d'atteindre les objectifs du millénaire. 				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	X
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous	
Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	
<p>Le pays est devenu Partie à la Convention Ramsar en Juillet 2005 et des programmes sont en train d'être pensés pour la mise en œuvre des objectifs de cette convention. Dans ce cadre un séminaire d'information sur la convention Ramsar a été organisé et animé par un représentant du secrétariat de la Convention.</p> <p>Le Complexe Rugezi-Bulera -Ruhondo a été instauré Site RAMSAR le 27 Juillet 2005.</p>	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)			
Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?			x
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?			X
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes	X		

?			
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?		X	
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.			
Des données relatives aux ressources en eau dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau et des objectifs de développement du millénaire (objectif 8) sont disponibles au sein de l'Institut National des statistiques (MINECOFIN). Il s'avère que le problème d'approvisionnement en eau demeure pertinent car seulement 23,7% des ménages rwandais reçoivent l'eau de Robinet pendant que 43,5% s'approvisionnent aux sources aménagées et le reste, soit 32,8% continuent à recourir à l'eau des rivières et des lacs.			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	X
d) OUI, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	
Des mesures sont prises pour la protection et la conservation des eaux intérieures et des marais mais des mesures pour l'évaluation rapide de la diversité biologique restent encore à prendre. Les mesures prises sont entre autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Législation relative à l'utilisation des marais : Loi Organique n° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda spécialement en ses articles 85, 86 et 87. Aussi l'article 81 qui interdit de polluer les eaux par toute forme de pollution solide, liquide ou gazeux. ▪ Inventaire total des zones des marais et une clarification de leur vocation ou destination; ▪ Un schéma directeur d'aménagement des marais est disponible ; ▪ Des mesures sont prises pour éviter toute forme de perturbation des sites écologiquement fragiles. 	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Parmi les résultats :

- Schéma directeur d'aménagement des marais disponible;
- Arrêté ministériel sur l'utilisation des marais ;
- Promotion d'une approche intégrée par les agences gouvernementales et non gouvernementales concernées par la mise en œuvre des mesures de protection des bassins versants pour réduire l'érosion, l'envasement, la pollution par les colluvions, la déforestation et d'autres facteurs nuisibles ;
- Lutte contre la jacinthe d'eau et d'autres végétaux envahissants
- Promotion des programmes de collecte, de stockage et d'utilisation des eaux de pluie.

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un « X » (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
Le programme de travail sur la diversité marine et côtière ne concerne pas le Rwanda car, le pays n'a pas d'accès à la mer.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?	
a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.	

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un « X » toutes les cases qui s'appliquent.

Activités	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un « X ».	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises	

fortuites	
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypôides fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m) Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

L'institut des Sciences agronomiques du Rwanda ainsi que le Ministère de l'Agriculture développent des programmes visant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité agricole.

La politique agricole nationale définit un ensemble de programmes à exécuter en vue de la satisfaction des besoins nutritionnels de la population tout en assurant la conservation des ressources naturelles. Il s'agit notamment de l'intensification et diversification de la production agricole en utilisant les intrants agricoles; de l'aménagement des marais à vocation agricole ; de la gestion de l'eau et des sols en intégrant les meilleures techniques et méthodes de collecte de l'eau et de lutte contre l'érosion ; et de la promotion de l'élevage en stabulation afin d'éviter la dégradation des sols par la divagation du bétail.

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ? (décision V/5)

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable

de la diversité biologique agricole

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation

163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?

a) Non

X

b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)

c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)

Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.

Les composants de la biodiversité agricole n'ont pas encore fait l'objet d'évaluations spécifiques mais le processus est envisagé par le MINAGRI et l'ISAR. L'Institut National des Statistiques et le Centre GIS de l'UNR pourront aider.

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?

a) Non

b) Oui, évaluations en cours

X

c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).

Les études d'impacts sont menées par le Gouvernement et les ONGs mais pas encore d'évaluation sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation de la diversité biologique.

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services liés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?

a) Non

X

b) Oui, évaluations en cours

c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

Jusqu'ici, il n'y a pas d'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs en

matière de préservation de la biodiversité agricole.

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui, aucun changement relevé (statu quo) | |
| c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les observations.

Dans le cadre de la diversité agricole, la pression démographique, la réinstallation des réfugiés a provoqué une dégradation perceptible dans certains écosystèmes.

La zone du Bugesera (Sud Est) et celle de l'Umutara (Nord Est) ont subi une aridité qui se manifeste par une saison sèche prolongée.

Certaines cultures telles que le manioc, l'arachide et les bananiers ne produisent donc plus comme dans le temps. De même plusieurs maladies tant celles des cultures que celles du bétail sont devenues plus fréquentes (fièvre aphteuse). Les ravageurs se sont aussi accrus (invasion de criquets pèlerins dans le Bugesera et des chenilles légionnaires dans le Mutara).

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative

167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification | |
| c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec | X |

capacités améliorées)	
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
Le pays soutient le regroupement des agriculteurs afin de pouvoir dégager des unités d'exploitation agricole plus viables. Dans ce sens des associations d'agriculteurs ont été encouragées dans l'exploitation collective de certains marais où elles pratiquent des cultures à haut rendement et à grande potentialité de conservation (Riz et maïs)	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	X
d) Oui, des mécanismes en place	

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	

Élément 4 du programme – Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels ?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
Les éléments de la stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique en rapport avec la conservation de l'agro biodiversité sont intégrés dans les programmes sectoriels visant à l'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	
1. Un soutien est accordé aux institutions nationales oeuvrant dans le secteur de l'agriculture tels que l'ISAR, l'UNR et l'Institut Supérieur d'Agronomie et d'Élevage.	
2. Le pays participe aussi par le biais de ses représentants nationaux aux programmes régionaux de développement de la recherche dans le domaine agricole et des biosciences (ASARECA , ICRAF, ...).	
173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	

Encadrement LXV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
1. La mise en œuvre de ce programme de diversité biologique agricole est en voie de réalisation pour certains éléments du programme.
2. La politique nationale définit un ensemble de programmes à exécuter en vue de sortir du système d'agriculture de subsistance vers une agriculture moderne tout en assurant la conservation des ressources naturelles. Parmi les stratégies prises, il y a la gestion durable de l'eau et des sols, l'organisation, la mobilisation et le renforcement des capacités des institutions de recherche et le

soutien au regroupement des agriculteurs.

3. La faible utilisation d'intrants agricoles comme les semences sélectionnées et les engrais, le changement climatique non maîtrisé, l'insuffisance des systèmes d'évaluation spécifique des composants de la biodiversité agricole constituent encore un handicap dans la pleine réalisation du programme de travail.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

Les éléments du programme n'ont pas été intégrés à l'occasion des processus particuliers, mais compte tenu de leur insertion dans les programmes relatifs à la gestion et la protection de l'environnement en général, les divers instruments politiques et juridiques relatifs à l'environnement ont été élaborés à la suite de larges concertations nationales.

Encadrement LXVI.

Veuillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

Les deux outils importants que le pays utilise pour mettre en œuvre le programme de travail sont la loi organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda ainsi que la politique forestière et la loi forestière en cours d'actualisation.

Encadrement LXVII.

Veuillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

Dans le cadre des entités territoriales décentralisées, le pays essaie de promouvoir la participation des communautés à la gestion des boisements.

Encadrement LXVIII.

Veuillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

1. Dans le cadre du renforcement des capacités, le pays soutient les écoles de formation en foresterie tant au niveau secondaire qu'au niveau universitaire. L'Université Nationale vient de démarrer un programme de maîtrise en agroforesterie.

2. En collaboration avec l'Institut International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF), l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda abrite et supporte un centre de recherche en foresterie et en agroforesterie. Ce centre mène des recherches sur les essences exotiques et autochtones en vue d'une diffusion dans les programmes de reboisement nationaux.

3. Des efforts substantiels sont aussi déployés dans la recherche des fonds et le financement des programmes de reboisement et de réhabilitation des écosystèmes forestiers dégradés. Les actions du Projet d'Appui à l'Aménagement Forestier (PAFOR) bénéficient des soutiens financiers de divers bailleurs de fonds dont le principal est la Banque Mondiale.

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

1. Le pays est membre de la Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

2. La contrainte majeure dans la mise en œuvre du programme est le manque de ressources humaines et financières.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non, veuillez expliquer ci-dessous

b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

L'approche par écosystème est appliquée fondamentalement dans le cadre de la gestion des forêts des aires protégées. Mais, dans le cas des boisements, l'approche par écosystème se heurte aux problèmes pertinents des alternatives énergétiques indisponibles.

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options

X

Précisions

a) Oui

X

Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires

		<p>1. Les mesures prises concernent notamment la protection contre l'empiètement sur les aires protégées, la démarcation des limites de ces mêmes aires protégées et le renforcement des mesures incitatives.</p> <p>2. En ce qui concerne les boisements, des mesures visant la promotion et la vulgarisation des sources d'énergie alternatives, telles que la tourbe, les déchets des industries agricoles et des menuiseries, sont en cours. Egalement, l'utilisation des technologies permettant une économie de l'énergie ménagère sont en cours de vulgarisation par le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les mesures incitatives sont mises en œuvre afin de renforcer la participation des communautés riveraines des aires protégées aux actions de conservation.

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboiser toutes les superficies disponibles et à vocation sylvicole, notamment les sommets des collines dénudées ; ▪ Promouvoir à grande échelle l'agroforesterie en mettant un accent sur les arbres fruitiers et les plantes fourragères ; ▪ Décourager les exploitations illégales et anarchiques dans les aires protégées ; ▪ Promouvoir les activités alternatives génératrices des revenus autour des aires protégées (artisanat, pisciculture, aquaculture, ...) ; ▪ Réhabilitation des anciennes réserves naturelles dégradées suite à l'introduction des populations dans ces zones (Cas de la forêt de Gishwati, Mukura, ...) ; ▪ Promouvoir la coopération et la gestion des aires protégées transfrontalières (PNV et PN Nyungwe) ; ▪ Actualiser la législation forestière et améliorer la planification en matière de l'exploitation des forêts.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

La pression démographique et le besoin de l'accroissement de la production agricole constituent des contraintes majeures à la protection de la diversité biologique des forêts. Comme outil envisagé, un plan d'aménagement national des forêts est en cours d'élaboration.

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire l'inventaire des ressources forestières et agroforestières disponibles ; ▪ Actualiser la législation forestière et les textes d'application ; ▪ Faire une large diffusion des textes et règlements en vigueur ; ▪ Décentraliser la gestion des forêts publiques ; ▪ Rationaliser la consommation du bois énergie en vulgarisant les méthodes d'économie du bois ; ▪ Augmenter les ressources forestières en renforçant l'agroforesterie et en appuyant la centrale des graines forestières ; ▪ Gestion participative des forêts et boisements.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Les programmes sur les médias sont organisés régulièrement en vue de pouvoir sensibiliser toutes les parties prenantes à la gestion rationnelle des ressources forestières.</p> <p>Le manque de financement adéquat ainsi qu' une faible adhésion de la population, prioritairement préoccupée par leur situation de dure pauvreté, constituent des obstacles pour la réalisation de cet objectif.</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage du programme de partage des recettes du tourisme effectué dans les Parcs Nationaux ; ▪ Autorisation d'accès aux ressources par les communautés aux alentours des aires protégées (bambous, plantes médicinales) ; ▪ Valorisation des produits forestiers dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (sciage, apiculture) pour la population riveraine ; ▪ Promotion des activités non agricoles autour des aires protégées. ▪ Le soutien des initiatives de développement et des programmes locaux visant la réduction de la pauvreté (soutien financier accordé dans les secteurs des infrastructures, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de la valorisation des produits agricoles,...).
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Diverses mesures prises pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN). De telles mesures visent principalement l'acquisition de l'adhésion des communautés riveraines des aires protégées dans les processus de conservation.</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur		
<p>180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?</p>		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité chargée des forêts au sein du Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines ; ▪ Appui à l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) ; ▪ Création de l'Office Rwandais de Gestion de l'Environnement (REMA) ; ▪ Mise en place des Unités chargées de l'environnement dans les entités territoriales décentralisées.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts,</p>		

les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation –éducation sur l’importance de la forêt ; • Association des populations à la définition des plans forestiers et à la prise de décision en matière de l’utilisation des forêts ; • Mise à jour du plan de gestion forestier ; • Contribution à la promotion des boisements dans tous les coins du pays ; • Renforcement des lois en vigueur en matière de la conservation de la diversité biologique des forêts ; • Développement des sources d’énergie alternatives et technologies économiques dans l’utilisation du bois ; • Création des ceintures de protection autour des aires protégées ; • Développement des alternatives autour des aires protégées et essentiellement à travers les activités génératrices des revenus.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l’efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les activités de sciage, la carbonisation et la récolte contrôlée du bois dans les zones tampons peuvent être autorisées aux associations bien structurées avec des contrats bien élaborés.

Un matériel adéquat est fourni à la population en vue de favoriser la diversification des essences naturelles dans les boisements (plants d’essences autochtones).

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l’éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation environnementale à tous les niveaux d'éducation • Vulgariser la loi et les politiques en matière de la gestion des forêts ; • Développer un programme médiatique en ce qui concerne l'environnement et la diversité biologique des forêts ; • Créer des comités de concertation de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources forestières, les aires protégées.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décentralisation de la gestion des forêts ; ▪ Sensibilisation de toutes les parties prenantes à la gestion des ressources forestières ; ▪ Encourager la gestion participative des aires protégées. 		

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance		
<p>183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?</p>		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Des tentatives sont amorcées dans le cadre des travaux de mémoire des étudiants de l'UNR. Les travaux portent essentiellement sur la forêt de Nyungwe et le Parc National des Volcans.</p>		

<p>184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?</p>		
Options	X	Précisions

a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions prioritaires en cours et envisagées dans ce cadre concernent entre autres l'amélioration des connaissances sur les ressources forestières nationales. • Un programme de recherche en cours au sein du département de foresterie de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR) vise à améliorer les connaissances en matière de l'adaptabilité des essences et à la promotion de l'agroforesterie. • Le Ministère de l'environnement à travers l'unité chargée des forêts, exécute aussi des actions visant à l'augmentation des connaissances sur la diversité biologique des forêts.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Les mesures prises sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer et rendre plus disponibles les connaissances sur les espèces forestières et agro forestières; ▪ L'intégration dans les curriculums d'enseignement des cours en rapport avec la gestion des ressources forestières ; ▪ La promotion des programmes de formation des cadres forestiers au niveau post universitaire. 		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Les actions entreprises dans ce sens sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la formation à tous les niveaux scolaires ; ▪ Eduquer la population en général, les jeunes et les femmes en particulier ; ▪ Vulgariser la loi et les textes réglementaires en matière de la gestion des forêts ; ▪ Informer et sensibiliser la population en matière de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à travers des réunions de sensibilisation et en même temps à l'occasion des séminaires-ateliers.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

- Des actions d'éducation à tous les niveaux sont envisagés afin de promouvoir la compréhension du public vis-à-vis du rôle de la diversité biologique des forêts en général et de celui des forêts naturelles en particulier.
- Le ministère chargé de l'environnement exécute, à travers du projet « Decentralization and Environment Management Project (DEMP) », une campagne de sensibilisation et de soutien aux entités administratives décentralisées.

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>En collaboration avec le Centre GIS (Geographic Information System) de l'Université Nationale du Rwanda, le Ministère en charge de l'environnement a entrepris un programme de cartographie nationale des ressources forestières. Ce programme aboutira à une base des données sur les boisements et les forêts naturelles.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Encadrement LXX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- Compte tenu de l'importance des écosystèmes forestiers dans la sauvegarde de l'environnement en général et celle des sols en particulier, le programme de la conservation de la diversité biologique des forêts est le mieux exécuté.
- Suite au souci de préserver une couverture forestière suffisante pour l'approvisionnement en bois –énergie, en bois d'œuvre et en matériel de construction, la politique forestière nationale cherche à veiller à l'extension maximale des boisements en utilisant tous les espaces disponibles.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	
<ul style="list-style-type: none"> Des séminaires ont été organisés pour la sensibilisation du public à la lutte contre la désertification. Le Ministère des terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines en collaboration avec l'Office chargé de la gestion de l'Environnement (REMA) et les partenaires financiers organisent aussi régulièrement des séminaires-ateliers pour identifier les problèmes et les moyens efficaces permettant d'éviter cette catastrophe potentielle. Au niveau institutionnel, une structure nationale attachée à la Primature a été créée pour la gestion des risques et des catastrophes (Service National de Gestion des risques et des catastrophes). 	

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.	
<ul style="list-style-type: none"> En juillet 2003, le pays a mis en place une politique nationale de gestion des risques et des catastrophes. Cette politique a pour mission une bonne gestion des catastrophes naturelles et anthropiques. Son objectif global est d'avoir des systèmes décentralisés efficaces destinés à mieux gérer les risques et les catastrophes. En guise de mesures préventives, des actions de reboisement avec des essences les mieux adaptées à la sécheresse et résistantes aux termites sont largement exécutées dans les zones sub-humides en vue de réduire les risques de désertification. 	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Encadrement LXXI.

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Il existe une synergie effective avec les autres conventions, notamment dans les processus l'élaboration des Stratégies et des Plan d'actions sectoriels.

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	X
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusions des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

La protection du Parc National de l'Akagera et sa diversité biologique, de même que celle de l'agro biodiversité des écosystèmes de la province de l'Est sont des actions concrètes menées en matière de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation à travers les séminaires-ateliers au niveau des provinces et des districts ; • Formations académiques au niveau des maîtrises et des Ph.D dans le domaine de l'environnement grâce à l'appui des partenaires tel que l'Agence Suédoise de Coopération internationale (SIDA/SAREC). 	

Encadrement LXXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les résultats sont satisfaisants lorsqu'on considère l'état actuel de la région du Bugesera, celle du Mutara et du Parc National de l'Akagera ; 2. La conservation de cette zone, ainsi que les écosystèmes critiques qu'elle abrite contribue énormément à la réalisation de l'objectif 2010. 	

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	

- Conservation des forêts de montagne des aires protégées ;
- Conservation des relicttes forestières de la crête Congo-Nil ;
- Protection des zones montagneuses contre la dégradation grâce à des activités de lutte contre l'érosion et le reboisement.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

La réhabilitation des forêts de montagne dégradées, grâce à l'utilisation des essences autochtones dans les programmes de reboisement.

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

- Promotion de l'écotourisme dans les 2 Parcs Nationaux localisés dans la zone de la crête Congo-Nil (à savoir le Parc National des Volcans et le Parc National de Nyungwe);
- Régionalisation des cultures et promotion de l'agrobiodiversité des régions montagneuses.

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Les mesures prises sont particulièrement celles en rapport avec les incitations accordées par l'ORTPN dans le chef des aires protégées. Quant à la préservation des connaissances traditionnelles, elle se fait de manière indirecte grâce aux soutiens accordés par l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique (IRST) aux associations des guérisseurs traditionnels.

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non

b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement

x

c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

Il n'y a pas encore de cadre formel, mais un Comité National pour les montagnes a été mis en place au sein du Ministère chargé des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

Un cadre de coopération avec les Pays qui partagent avec le Rwanda l'écosystème des volcans est déjà en place (Cfr. Aires protégées).

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

L'identification de la diversité biologique est surtout réalisée dans le cadre des projets de conservation de la Forêt de Nyungwe et du Parc National des Volcans (PNV). Des bases de données régulièrement actualisées existent dans les Centres de recherche qui oeuvrent dans ces milieux (WCS et Karisoke Research Center).

La constitution d'une base de données nationale sur le Rift Albertin est envisagée dans le cadre du programme conjoint de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et de la

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Renforcement de la capacité des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche en ce qui concerne la diversité biologique et la conservation des espèces. Une unité de Recherche sur la diversité biologique et la protection de la nature a été créée au sein de l'IRST pendant que l'Université nationale du Rwanda cherche aussi à mettre en place une maîtrise en biologie de la conservation et en Système d'Information Géographique et Télédétection.

Il existe aussi des initiatives de renforcement des capacités au sein des centres de recherche oeuvrant au sein des aires protégées.

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

- la vulgarisation et la promotion des technologies appropriées de conservation des sols des montagnes par la promotion des terrasses radicales et la multiplication des boisements ;
- la diffusion tous azimuts des foyers améliorés permettant d'économiser l'énergie en guise d'une alternative à la protection des écosystèmes forestiers des montagnes.

Encadrement LXXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La mise en œuvre de ce programme est une tâche essentiellement exécutée par le MINITERE et le MINAGRI.

Le projet PADER/HIMO mène des actions dans des régions montagneuses du Nord du pays, en particulier dans les alentours du marais de Rugezi et le complexe lacustre Bulera -Ruhondo.

Les actions entreprises sont assez appréciables mais un effort de sensibilisation des communautés et de renforcement des capacités financières est accru.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

Peu de réunions ont été organisées dans le cadre sous-régional en vue de préparer les réunions de la convention.

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.

Dans le cadre de la gestion des aires protégées transfrontalières, le pays participe activement à la coopération régionale.

Il encourage aussi les synergies dans le processus régionaux notamment par sa participation effective à la mise en œuvre des objectifs environnementaux définis par diverses organisations et initiatives régionales dont il fait partie.

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration

c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui

X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Participation du Point Focal de la Convention dans diverses réunions régionales, notamment

1. la réunion sur les synergies entre les 3 conventions de Rio (Botswana en 2004) et
2. la réunion sur l'évaluation du processus de mise en œuvre de la Convention (Uganda en 2005)

Encadrement LXXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'une des grandes contraintes qui empêchent la mise en œuvre des décisions VI/20 et VI/27 est le manque de capacités tant en ressources humaines qu'en ce qui concerne les ressources financières.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Le format du rapport est très lourd et renferme de nombreuses questions redondantes. Il devrait être allégé et limité essentiellement à l'évaluation des activités accomplies dans le cadre des principales thématiques de la convention et des questions transversales connexes.

On remarque en effet que, les questions concernant les articles de la convention tombent dans le cadre de thématiques du programme élargi de la convention.

De nombreuses questions en rapport avec l'objectif de 2010 reviennent indirectement dans les questions sur les articles et les programmes. En guise d'exemple pour les éléments n° 2 de chaque objectif, on demande les objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail. Les mêmes questions reviennent ensuite dans le chapitre sur les questions thématiques en ce qui concerne les mesures prises pour incorporer les actions des mêmes programmes dans les politiques et lois nationales.

ANNEXES

1. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASARECA	Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa
BAD	Banque Africaine de Développement
CDB	Convention on Biological Diversity
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDF	Community Development Fund
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides d’Afrique Centrale
CITES	Convention on International Trading of Endangered Species
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l’Environnement
EIA	Environmental Impact Assessment
DEMP	Decentralization and Environmental Management Project
DFGFI	Dian Fossey Gorilla Fund International
FEM	Fond pour l’Environnement Mondial
HIDA	Human Institutional Resources Development Agency
HIMO	Haute Intensité de Main d’Oeuvre
GIS	Geographical Information System
GRASP	Great Apes Survival Project
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry
ICT	Information and Communication Technology
IMCE	Integrated Management of Critical Ecosystems
KIST	Kigali Institute of Science, Technology and Management
ISAR	Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
IRST	Institut de Recherche Scientifique et Technologique
MINAGRI	Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage
MINECOFIN	Ministère de l’Economie et des Finances
MINICOM	Ministère du Commerce, de l’Industrie, de la Promotion des Investissements, du Tourisme et des Coopératives

MINITERE	Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines
NEPAD	New Partnership for Africa Development
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
ORTPN	Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux
PADER	Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux
PAFOR	Projet d'Appui à l'Aménagement des Forêts au Rwanda
PASR	Projet d'Appui au Secteur Rural
PCFN	Projet pour la Conservation de la Forêt de Nyungwe
PDRCIU	Projet de Développement des Ressources Communautaires et des Infrastructures de l'Umutara
PIB	Produit Intérieur Brut
PICG	Programme International pour la Conservation des Gorilles
PNA	Parc National de l'Akagera
PNN	Parc National de Nyungwe
PNV	Parc National des Volcans
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
RADA	Rwanda Agriculture Development Agency
RARDA	Rwanda Animals Resources Development Agency
REMA	Rwanda Environment Management Authority
SIDA	Swedish International Development Agency
SIDA/SAREC	Swedish International Development Agency/ Department of Research and Cooperation
SCORA	Société pour la Conservation du Rift Albertin
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité
UNR	Université Nationale du Rwanda
WCS	Wildlife Conservation Society

2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CBD, 2004. Report on the Subsidiary Body On Scientific-Technical and Technological Advice on the Work of its Ninth meeting.
2. CBD, 2005. Report on the Subsidiary Body On Scientific-Technical and Technological Advice on the Work of its Tenth meeting.
3. DOWSETT, R.J. et DOWSETT, L., 1990. Enquête faunistique et floristique dans la forêt de Nyungwe, Rwanda. Tauraco Research Report N° 33, P.1-19
4. EXPERCO, 2003. Integrated Protection and Management of Critical Ecosystems-IPMCE IDA/GEF. Etudes relatives à la protection intégrée et conservation des ressources naturelles de zones humides critiques du Rwanda –évaluation de la diversité biologique des zones humides-. Rapport de consultance.
5. Journal officiel n°3 du 1^{er} Février 1989. Loi n° 47/1988 du 5 Décembre 1988 portant organisation de régime forestier au Rwanda
6. Journal Officiel n° spécial du 5 Février 2002. Arrêté ministériel n°2 du 24/09/2001 relatif à l'exploitation et à la gestion des marais du Rwanda
7. Journal Officiel n°21 du 01/11/2003. Loi n°32 du 06/09/2003 modifiant et complétant le décret-loi du 26 Avril 1974 portant confirmation et modification de l'ordonnance –loi du 18 Juin 1973 portant création de l'Office Rwandais du Tourisme et des parcs Nationaux.
8. Journal Officiel du 01 Mai 2005. Loi Organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda
9. MINAGRI, 1998. Premier Rapport National sur la convention de la Diversité biologique au Rwanda.
10. MINECOFIN, 2004. Rwanda Development Indicators, edition n°7/2004
11. MINIFINECO, 2001. Stratégie de la réduction de la pauvreté, 186 p
12. MINITERE, 2001. Arrêté Ministériel n°2 du 24/09/ 2001 relatif à l'exploitation et la gestion des marais au Rwanda.
13. MINITERE, 2003. Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la conservation de la biodiversité au Rwanda , 82 p

14. MINITERE,2003. Problematic and development of a policy and legislation for conservation and management of Wetlands in Rwanda, Rapport de consultance CEREDE. 69 p et annexes.
15. MINITERE, 2004. Rapport final de la réunion de présentation du projet : Protected areas Biodiversity project. WCS.
16. MINITERE, 2005. Deuxième Rapport National pour la Convention sur la Diversité Biologique.
17. MINITERE, 2005. Initial Communication under the United Nation Framework on Climate Change
18. ORTPN , 2004 . Plan Stratégique 2004-2006.
19. PLUMPTRE , A.J., MASOZERA,M., FASHING,P.J., MC NEILAGE,A., EWANGO,C., KAPLIN, B.A. and LIENGOLA, I., 2002. Biodiversity survey of the Nyungwe forest reserve in S.W. Rwanda. WCS Working Paper n°19, 95 p.
20. PLUMPTRE , A.J., BELANGANA,M., DAVENPORT,T.R.B., KAHINDO,C. KITYO, R.; NDOMBE, E., NKUTU, D., OWIUNJI, I., SSEGAWA, P. and EILU, G. (2003). The Biodiversity of the Albertine. Technical Report, N°3, 105pp.
21. <http://www.biodiv.org/reports/defaults.asp>
22. <http://www.Minecofin.gov.rw>
23. <http://www.Minitere.gov.rw>
24. <http://www.Minagri.gov.rw>